



**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS**

Décembre 2019

Conformément à la réglementation, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été mise en place. Celle-ci a donné un avis positif sur le projet de PLPDMA le 12 décembre 2019.

L'élaboration de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a fait l'objet d'une mission d'accompagnement réalisée par le bureau d'études IDE Environnement.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	5
A – DIAGNOSTIC GENERAL.....	5
Caractéristiques générales du territoire.....	5
Caractéristique de la collectivité	10
B – DIAGNOSTIC DECHETS	15
C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES	25
a/ Les démarches connexes.....	25
b/ Les actions engagées.....	26
c/ Les moyens de communication de la collectivité.....	28
D – BILAN GENERAL	29
OBJECTIFS DE REDUCTION.....	30
LES MESURES À PRENDRE	31
Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.).....	31
Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)	32
Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)	33
LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA	34
LES FICHES ACTIONS.....	35
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	43
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif.....	48
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°3 : Développement du compostage dans les cimetières	54
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°4 : Développement du compostage dans les écoles	57
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	35
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	60
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants ...	67
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°8 : Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères	73
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	78
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°10 : Poursuivre et intensifier l’utilisation des autocollants Stop-pub	85
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	91
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°12 : Révision du périmètre du service public	97
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°12 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	100
GLOSSAIRE	105

INTRODUCTION

La prévention de la production des déchets constitue un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a encore renforcé le rôle de la prévention en affichant notamment un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Concrètement, la prévention consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets.

Ainsi, la Communauté de Communes Hauts Tolosans (CCHT) répond à ses obligations et met en place son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour travailler pleinement à cette dynamique.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

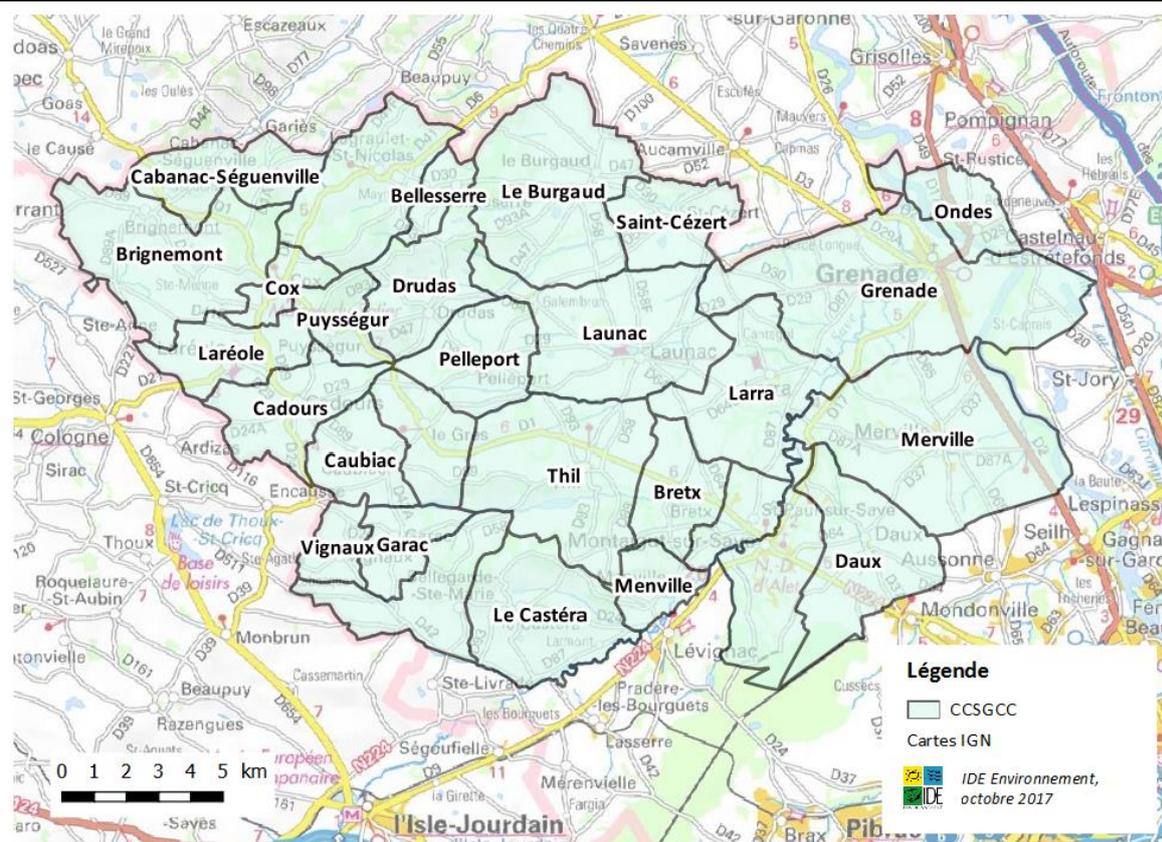
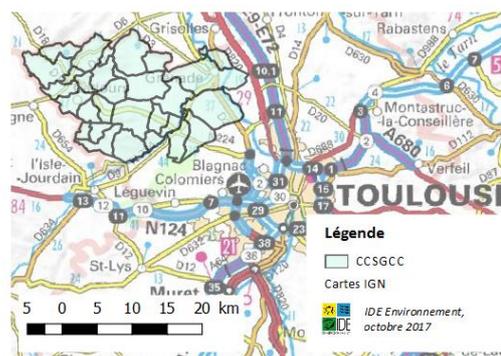
A – DIAGNOSTIC GENERAL

Caractéristiques générales du territoire

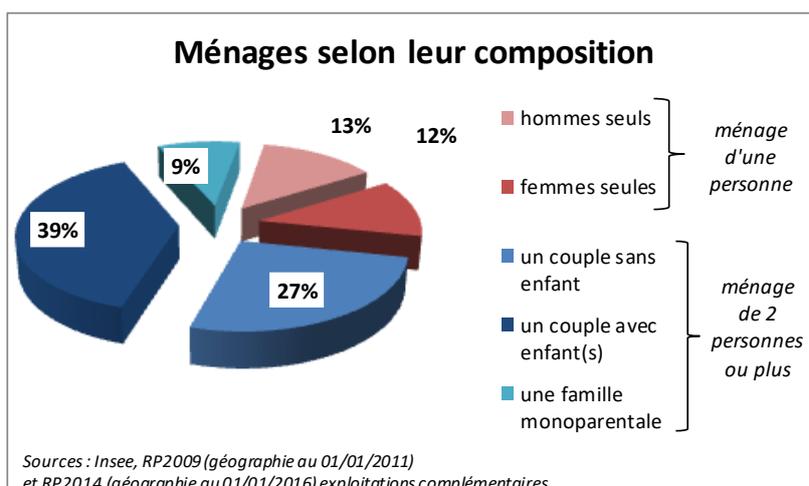
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS

NOMBRE DE COMMUNES : 29

(au 1^{er} janvier 2017)

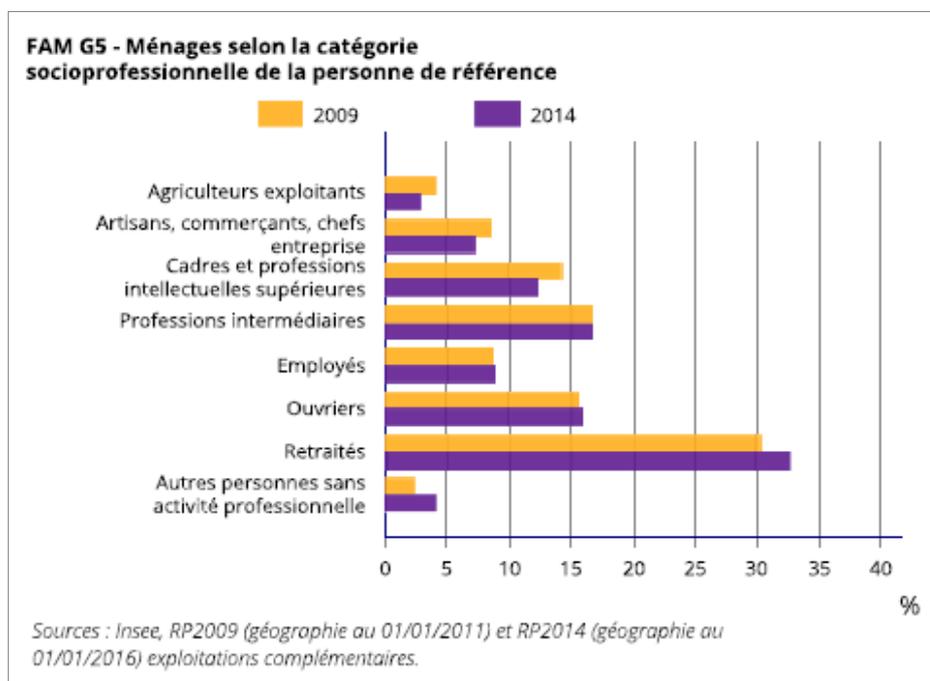


✓ **LES MENAGES DU TERRITOIRE**

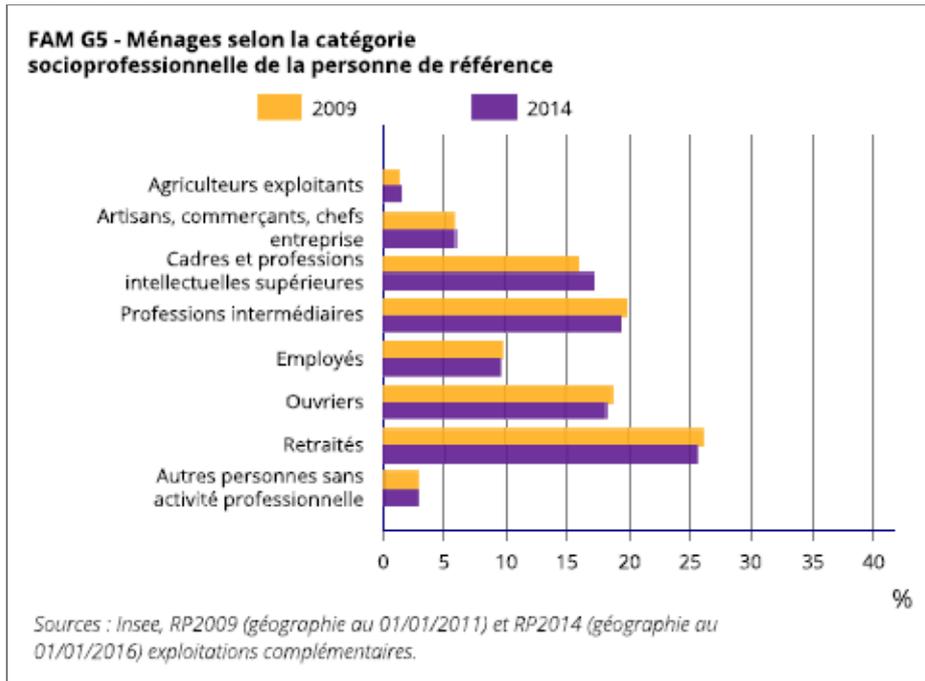


- Près de 75% de ménages de 2 personnes et plus
- La proportion de ménages retraités est assez forte (environ 27%).
- Les autres catégories sont assez bien réparties.

Ancienne CC Coteaux Cadours :



Ancienne CC Save et Garonne :



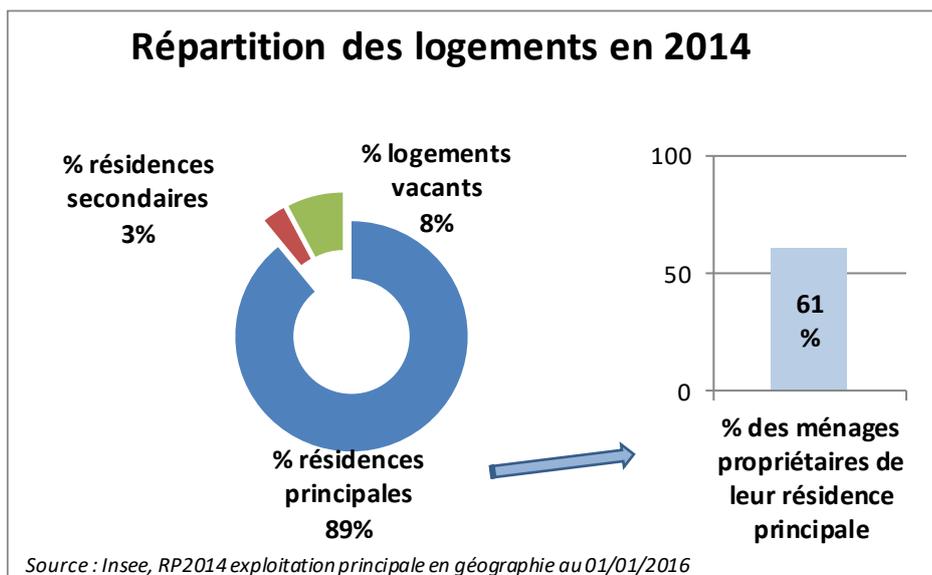
- 61,3% des ménages fiscaux sont imposés. A titre de comparaison, ce taux est de 62,4% sur Toulouse Métropole, de 61,8% en Haute-Garonne et de 52,6% en Occitanie. La CCHT est dans la moyenne départementale.

Le taux de pauvreté en 2013 est de 9,1%. A titre de comparaison, ce taux est de 14,4% sur Toulouse Métropole, de 12,4% en Haute-Garonne et de 17,0% en Occitanie. La CCHT est en dessous de la moyenne départementale. Il y a moins d'habitants en situation de pauvreté.

(Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014)

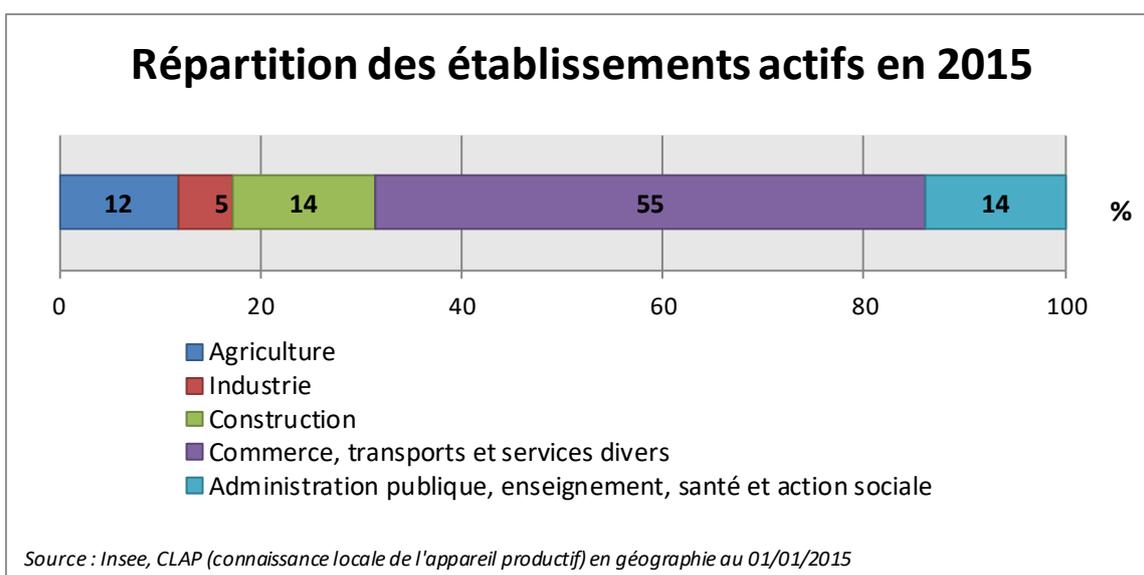
✓ **HABITAT**

La CCHT est constituée principalement d'un habitat pavillonnaire : **81% de maisons et 18% d'appartements** avec peu de résidences secondaires et de logements vacants : **89% de résidences principales**. Enfin, **61%** des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.



✓ L'APPAREIL PRODUCTIF ET LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

- Le commerce, le transport et les services divers représentent 55% des établissements du territoire. Le secteur tertiaire est développé.
- L'agriculture atteint 12%, ce qui est plus qu'en territoire semblable. La CC a créé un espace test en maraichage mais pas d'actions particulières pour maintenir le tissu de maraicher en place.



- ⇒ Une très forte démographie,
- ⇒ Une répartition assez équitable des différentes catégories socioprofessionnelles, qui transparaît dans le pourcentage de ménages fiscaux imposés qui n'est ni élevé, ni particulièrement bas (61% de ménages fiscaux imposés), mais aussi une forte proportion de retraités.
- ⇒ Une prédominance de maisons (81%) et une majorité de propriétaires (61% des ménages propriétaires de leur résidence principale)
- ⇒ Un appareil productif qui se particularise avec 12% d'établissements relevant de l'agriculture.

Caractéristique de la collectivité

✓ COMPOSITION DU SERVICE DECHETS

Le service déchets représente 31 agents dont 17 agents de collecte, 8 polyvalents et 1 animateur tri et prévention.

Le service déchets s'occupe également des podiums et festivités.

✓ AUTRES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COLLECTIVITE

La CCHT regroupe 130 agents. Les compétences exercées par la collectivité sont présentées ci- dessous. L'organigramme n'a pas été refait depuis la fusion de l'ancienne Communauté de Communes Save Garonne et de l'ancienne Communauté de Communes Coteaux de Cadours au 1^{er} janvier 2017).

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Elaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie

2. Création, aménagement et entretien de la voirie Voirie : entretien, fauchage, aménagement de chaussées, pistes cyclables

3. Politique de logement et du cadre de vie

Logement d'urgence, Point info Energie animée par CD31, permanences juridiques, ...

4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire Base de loisirs Bouconne, Ecole de musique et Médiathèque de Cadours...

5. Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance : Relais Assistants Maternels -RAM, Halte-garderie et crèches

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Périmètre de l'ancienne CC des Coteaux de Cadours :

1. Aménagements en matière d'équipements touristiques
2. Réalisation d'un Plan Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
3. Actions culturelles
4. Compétence communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du CGCT

Périmètre de l'ancienne CC des Save et Garonne :

1. Développement du milieu associatif
2. Compétence communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du CGCT
3. Aménagements en matière d'équipements touristiques
4. Réalisation d'un Plan Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
5. Politique de l'emploi en lien avec les partenaires et institutions
Emploi : accompagnement des demandeurs d'emploi, formation et insertion
6. Politique de maintien de l'agriculture maraîchère
Agriculture : soutien à la filière de maraîchage en agriculture biologique : projet labellisé « Pôle d'Excellence Rurale »

✓ ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Concernant l'enseignement primaire, il y a 32 écoles pour un effectif de 3 904 élèves.

Commune	Nombre Ecoles	Effectifs Ecoles
Bretx	1	119
Brignemont	1	45
Burgaud (Le)	1	114
Cadours	2	279
Castéra (Le)	1	41
Cox	1	89
Daux	2	261
Garac	1	35
Grenade	6	1066
Larra	2	257
Launac	3	201
Menville	1	94
Menville	2	658
Montaigut-sur-Save	2	206
Ondes	1	68
Pelleport	1	60
Saint-Cézert	1	66
Saint-Paul-sur-Save	1	138
Thil	2	107

Concernant l'enseignement secondaire, le territoire compte 2 collèges 1 à Grenade et 1 à Cadours avec 579 élèves.

Il y a donc sur le territoire près de 4 500 élèves.
(Source : Rectorat de l'Académie de Toulouse)

✓ **PETITE ENFANCE**

Dans le cadre de sa compétence Action Sociale d'intérêt communautaire, la CC gère en régie **5 structures pour l'accueil des jeunes enfants** âgés de 3 mois à 4 ans pour **une capacité totale de 127 places** :

- Crèche « Fous Rires et Galipettes » à Bretx (capacité : 30 enfants).
- Crèches « Les Marmousets » à Merville (capacité : 30 enfants),
- Crèche « La Citronnelle », à Grenade (capacité : 30 enfants),
- Crèches « Nid d'Ange » à Cadours (capacité : 17 enfants),
- Halte-garderie « Les Petits Loups » à Grenade (capacité : 20 enfants).

Il y a 2 relais d'assistantes maternelles à 1 sur Cadours et le Castéra et 1 sur Grenade et Montaigut sur Save.

Un projet avancé de création d'une crèche (agrément pour 25 enfants) et d'un relais d'assistantes maternelles existe à Cadours (avant-projet sommaire défini).

(Source : <http://lescreeches.fr/haute-garonne-31/>)

✓ **ETABLISSEMENT DE SANTE ET D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES**

- Le territoire d'étude comporte **2 établissements d'accueil pour personnes âgées pour une capacité totale de 225 places** :

- EHPAD public Saint-Jacques à Cadours (60 places),
- EHPAD public Saint-Jacques à Grenade (165 places).

(Source : <https://essentiel-autonomie.humanis.com/>)

✓ **ZONES D'ACTIVITES ET SECTEURS D'ACTIVITES**

La CCHT n'a pas établi d'annuaire des professionnels du secteur de la réparation, du réemploi et de la location. Néanmoins, l'ancienne CC Save & Garonne a intégré plusieurs noms de professionnels de la réparation dans son « le Guide des bonnes pratiques pour réduire nos déchets ».

- Sur le secteur de Save et Garonne : **5 zones d'activités existent**

- ZA Eco-Sud à Grenade,
- ZA de la Patte d'Oie à Merville,
- ZA des 10 Arpents à Ondes,
- Pôle commercial de Larcenne à Saint-Paul,
- ZA de Fournery à Ondes
- ZA Ecopole à Merville prévue en 2020
- ZA de Lanoux à Grenade prévue en 2021.

- Sur le secteur des Côteaux de Cadours :

- ZA de Cadours (pas de nom).

(Source : service Economie/Emploi)

✓ **MARCHES ET MANIFESTATIONS ANNUELLES**

Les communes suivantes disposent de marchés hebdomadaires :

- Cadours (le mercredi) : marché de plein vent, alimentaire
- Grenade (le samedi) : marché de plein vent, alimentaire et non alimentaire

- Launac (le dimanche) : marché de plein vent, alimentaire
- Merville (le mercredi) : marché de plein vent, alimentaire et non alimentaire
- Saint-Cézert (le jeudi) : marché de plein vent, alimentaire
- Laréole (le samedi et le dimanche)
- Thil (le mercredi) : marché de plein vent, alimentaire

(Source : <https://www.tourisme-grenade.fr/fr/savourer/marches-typiques> et récapitulatif fait par DECOSET)

En termes de manifestations annuelles, il peut être retenu celles organisées par l'Office de Tourisme :

- Visites en Mai-Juin à l'occasion des "Rendez-vous aux Jardins",
- Plusieurs manifestations en Juillet et Août pour les "Visites de l'Été"
- Visites en Septembre pour les "Journées Européennes du Patrimoine".

Et les autres manifestations :

- Le Festival Guitare en Save en juin
- Le Festival Wassan Africa à Launac en juillet
- Le salon Innovagri à Ondes en septembre
- Le festival danses et musiques pour tous, en juillet
- La fête de l'ail à Cadours fin août
- Le circuit automobile Raymond Sommer à Cadours en septembre

(Source : *office du tourisme*)

TISSU ASSOCIATIF

- Sur le secteur de Save et Garonne :

- **5 associations sur le thème environnement et cadre de vie,**
- **11 comités des fêtes**
- Près de cinquante associations de loisirs (CLAE, Poterie, Théâtre, Cirque, Yoga, Sophrologie, Chorale, Bibliothèque...)
- 45 associations sportives,
- 33 associations sur le thème art et culture,
- 12 associations sur le thème économie et social,
- 9 associations sur le thème chasse et pêche,
- 9 associations sur un thème scolaire/périscolaire,
- 7 autres associations,
- 5 associations d'anciens combattants.

(Source : <http://www.cc-saveetgaronne.fr/associations>)

- Sur le secteur des Coteaux de Cadours :

- 41 associations sportives,
- 19 associations culturelles (dont **1 association « Jardins et Patrimoine » à Brignemont ayant pour but la création d'un jardin naturel**),
- **11 comités des fêtes,**
- 15 associations sociales,
- 2 associations d'anciens combattants,
- 1 association sur le thème économie.

(Source : <http://www.cadours.com/index.php?page=associations.php>)

Première analyse :

Sur l'organisation institutionnelle de la communauté de communes :

- 130 agents, sur un grand territoire fractionné (29 communes) de 32 100 habitants
- Des moyens humains pour la prévention très limité : 1 animateur tri et prévention

Sur le territoire :

- Une très forte démographie (+2,3%/an),
- Une population assez bien équilibrée du point de vue de l'âge,
- Des catégories socioprofessionnelles de ménages assez bien réparties
- Une prédominance des pavillons,
- Une compétence particulière de l'ancienne Communauté de Commune Save et Garonne sur le maintien de l'agriculture maraîchère
- Un nombre d'établissements scolaires conséquents
- la présence d'associations dynamiques dans le domaine sportif
- 5 structures pour l'accueil des jeunes enfants productrices de textiles sanitaires mais qui ne sont pas gérées par la CC, donc éventuellement plus difficile à démarcher.
- Un taux de pauvreté de 9,1% moins élevé que sur Toulouse Métropole (14,4%), la Haute-Garonne (12,4%) ou encore l'Occitanie (17%).

Les premières cibles (sans classement hiérarchique / ordre d'importance)

- Les communes de la communauté de communes ainsi que les agents employés
- Les familles avec une cible particulière sur la petite enfance et les établissements scolaires
- Les porteurs de projet de la crèche à Cadours

B – DIAGNOSTIC DECHETS

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre provient des synthèses de DECOSET, ainsi quelques écarts peuvent éventuellement apparaître avec les données internes à l'EPCI de collecte. Toutefois ce diagnostic étant réalisé dans le cadre d'une mission à l'échelle du territoire global, il convient d'utiliser la source de données DECOSET pour travailler sur une base commune.

Les flux repris ici de 2010 à 2016 sont le cumul de ceux de l'ancienne Communauté de Communes Save Garonne et ceux de l'ancienne Communauté de Communes Coteaux de Cadours, qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

✓ LES PRINCIPAUX GISEMENTS DE DECHETS

Flux Communauté de Communes des Hauts Tolosans		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		26 748	27 822	28 752	29 646	30 311	30 912	31 577
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8 403	8 266	7 880	7 819	7 816	7 882	7 817
	Ratio kg/hab	314	297	274	264	258	255	248
Collecte séparée (CS)	Tonnage	1 337	1 406	1 742	1 888	1 880	1 902	2 079
	Ratio kg/hab	50	51	61	64	62	62	66
OMA*	Tonnage	9 740	9 672	9 622	9 707	9 697	9 784	9 896
	Ratio kg/hab	364	348	335	327	320	317	313
DMA**	Tonnage	14 344	14 415	14 221	14 924	15 186	15 232	15 397
	Ratio kg/hab	536	518	495	503	501	493	488

***OMA** : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées) et des Collectes Séparées (CS)

****DMA** : Ce sont les OMA auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public. Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire de la zone A de DECOSET comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A); et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

[Pour aller plus loin ...](#)

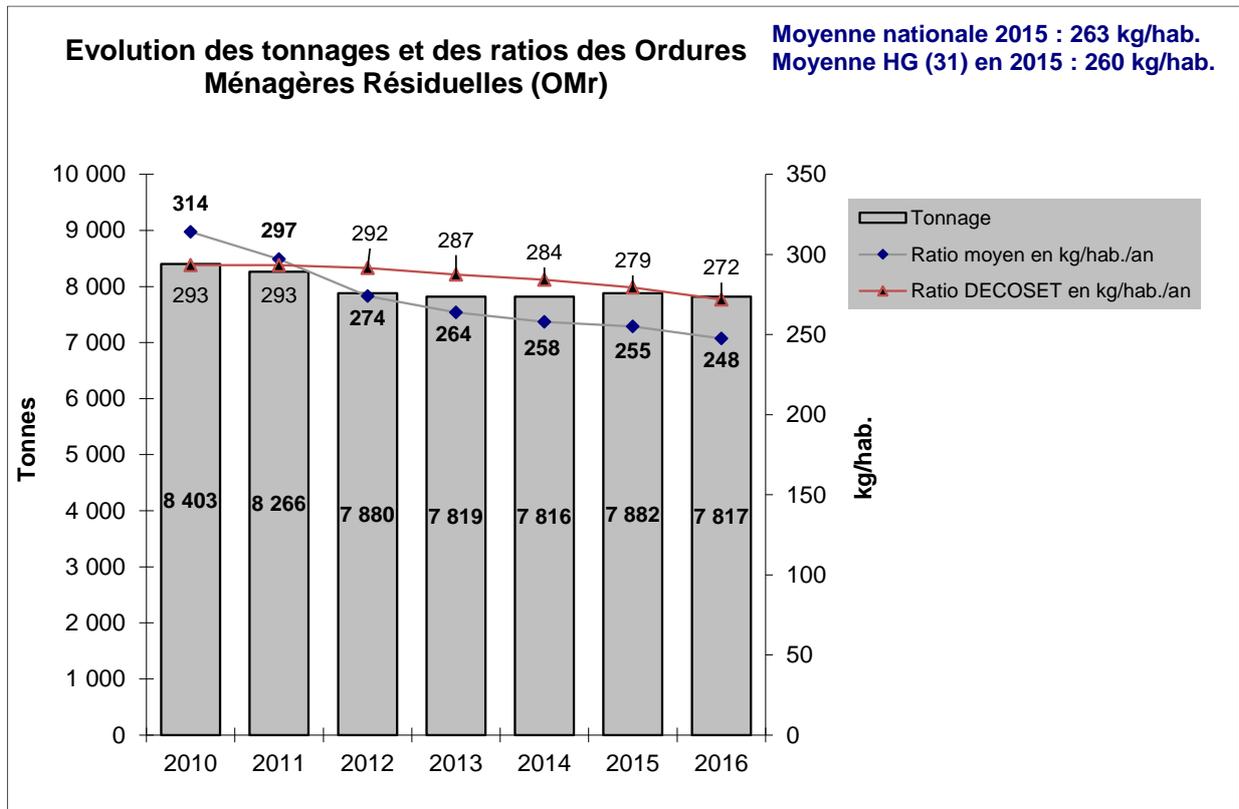
Flux Communauté de Communes Hauts Tolosans		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		26 748	27 822	28 752	29 646	30 311	30 912	31 577
Ordures Ménagères et Assimilés								
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8403	8266	7880	7819	7816	7882	7817
	Ratio kg/hab	314	297	274	264	258	255	248
Collecte séparée (CS)	Tonnage	1337	1406	1742	1888	1880	1902	2079
	Ratio kg/hab	50	51	61	64	62	62	66
Emballages ménagers/ journaux	Tonnage	698	715	1053	1170	1160	1142	1278
	Ratio kg/hab	26,1	25,7	36,6	39,5	38,3	36,9	40,5
Verre	Tonnage	639	691	688	718	721	760	801
	Ratio kg/hab	23,9	24,8	23,9	24,2	23,8	24,6	25,4
TOTAL OMA (OMR + CS)	Tonnage	9740	9672	9622	9707	9697	9784	9896
	Ratio kg/hab	364	348	335	327	320	317	313
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries								
Déchets verts	Tonnage	265	252	154	314	207	189	215
	Ratio kg/hab	10	9	5	11	7	6	7
Encombrants Porte à porte	Tonnage	183	219	161	210	238	241	228
	Ratio kg/hab	7	8	6	7	8	8	7
Textiles (conteneurs)	Tonnage	70	70	66	76	73	76	76
	Ratio kg/hab	3	3	2	3	2	2	2
TOTAL Autres déchets occasionnels	Tonnage	518	541	381	600	519	506	519
	Ratio kg/hab	19	19	13	20	17	16	16
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	Tonnage	10258	10212	10003	10306	10216	10290	10415
	Ratio kg/hab	383	367	348	348	337	333	330
Déchèteries (gérées par DECOSET)								
Déchets verts	Tonnage *	1224	1212	1280	1479	1620	1593	1544
	Ratio kg/hab	46	44	45	50	53	52	49
Déchets Non Dangereux (DND)	Tonnage *	1628	1683	1717	1897	2055	2127	2301
	Ratio kg/hab	61	60	60	64	68	69	73
Gravats inertes	Tonnage *	1193	1269	1179	1196	1246	1175	1090
	Ratio kg/hab	45	46	41	40	41	38	35
Déchets Dangereux (DD)	Tonnage *	41	38	43	46	49	47	47
	Ratio kg/hab	2	1	2	2	2	2	1
TOTAL Déchèterie	Tonnage *	4087	4203	4219	4618	4970	4941	4981
	Ratio kg/hab	153	151	147	156	164	160	158
TOTAL DMA (TOTAL OMA + TOTAL Déchèterie + TOTAL	Tonnage	14344	14415	14221	14924	15186	15232	15397
	Ratio kg/hab	536	518	495	503	501	493	488

* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

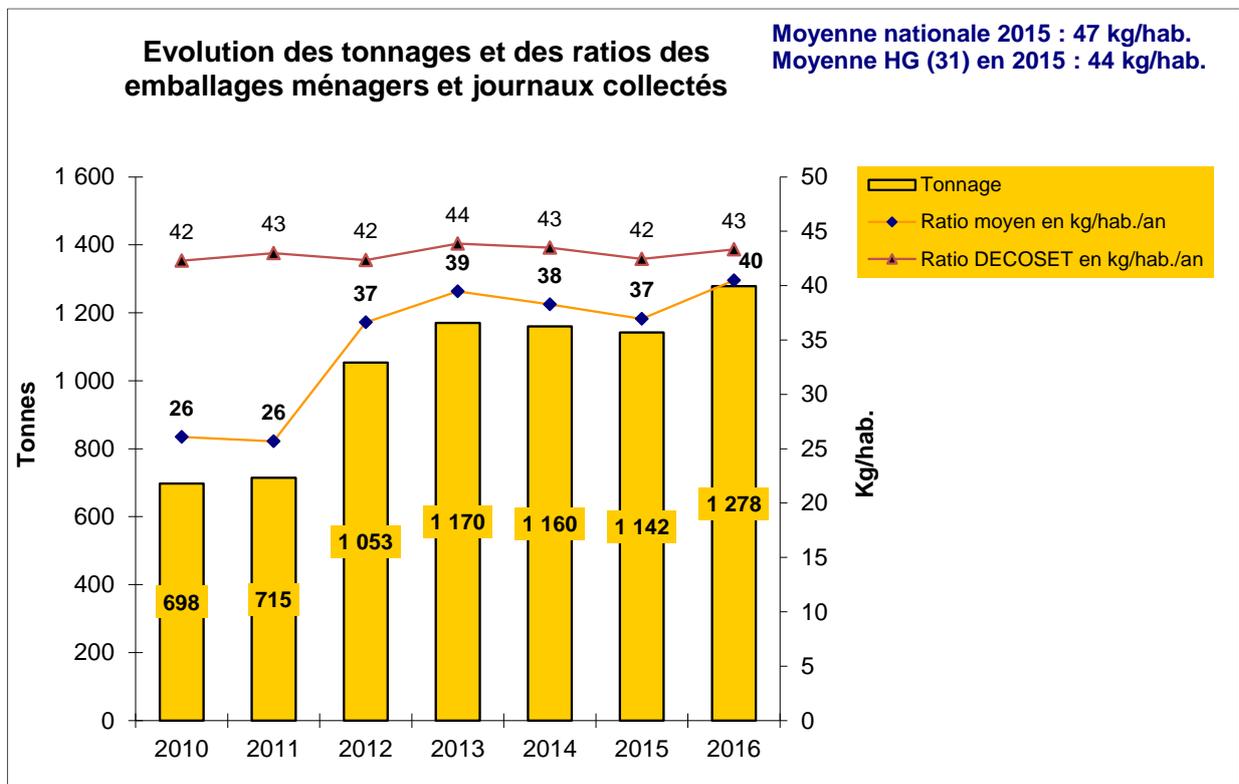
Pour la collecte de textiles, sur certains périmètres d'EPCI de DECOSET, la distinction entre les tonnages collectés en déchèteries et en conteneurs n'est pas disponible. Dans un souci d'harmonisation, un ratio a été appliqué au tonnage global pour identifier la part collectée en déchèteries et par différence celle en conteneurs.

Les moyennes présentées dans les figures ci-après proviennent de SINOE.

✓ **Les Ordures Ménagères Résiduelles :** - 21% par habitant (2016/2010)

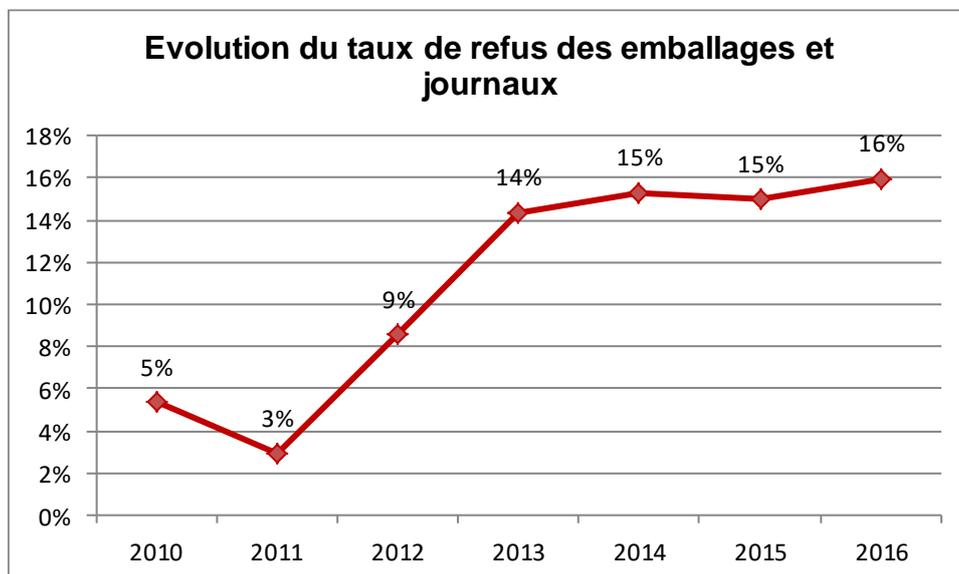


✓ **Les emballages et journaux collectés :** + 55% par habitant (2016/2010)



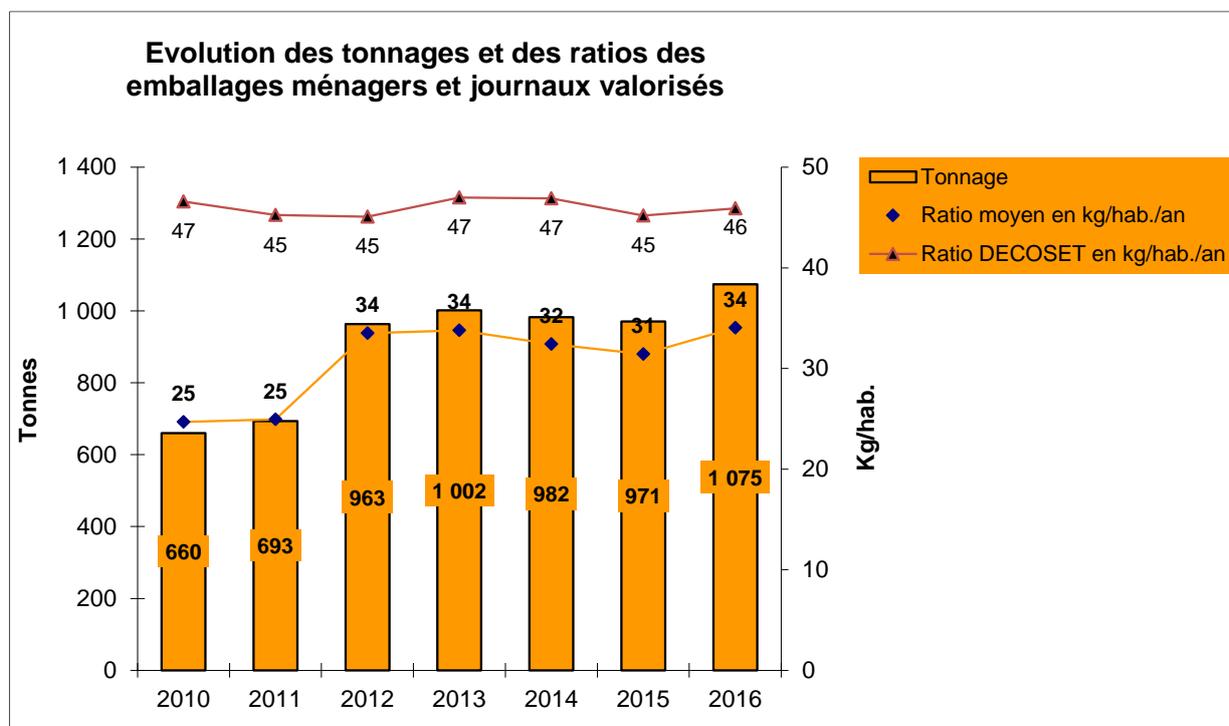
✓ **REFUS DE TRI**

L'évolution du taux de refus des emballages et journaux n'est pas satisfaisante, il augmente. Le taux est de 16% en 2016 ce qui n'est pas bon.

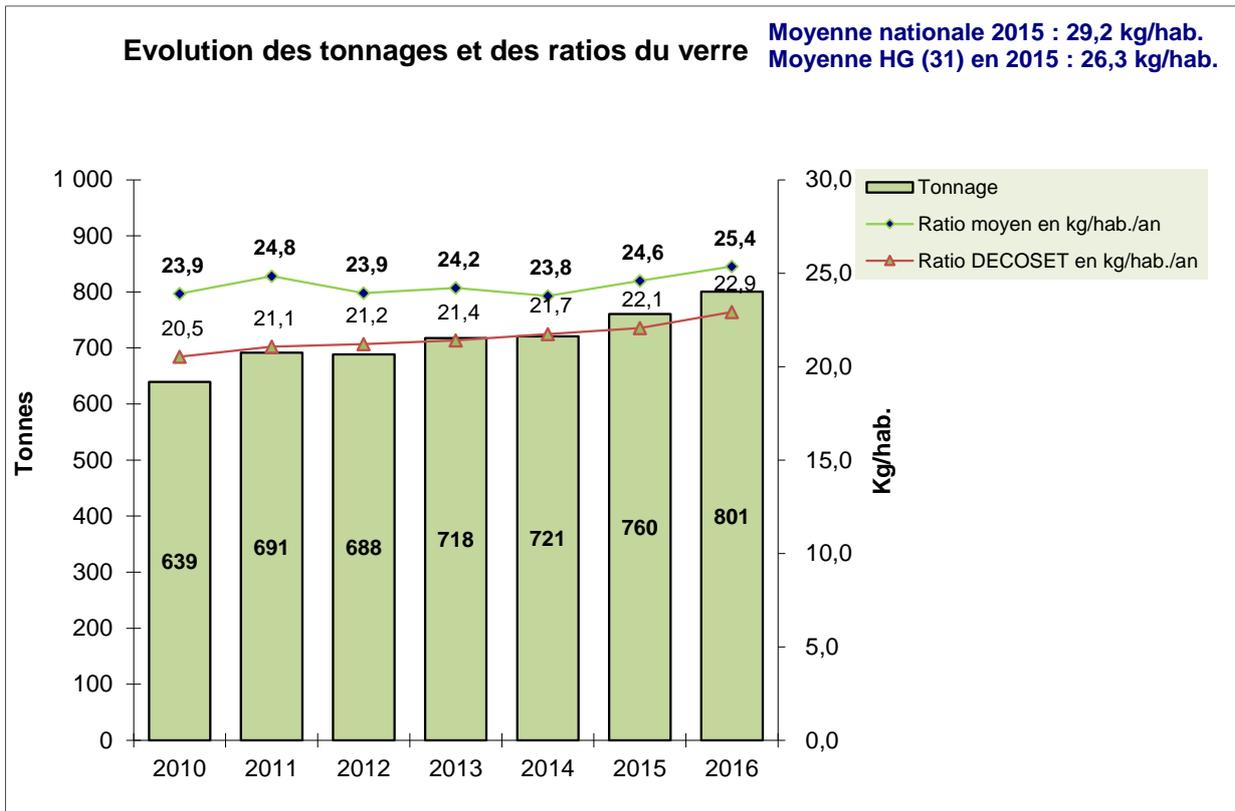


✓ **Les emballages et journaux valorisés :** +38% par habitant (2016/2010)

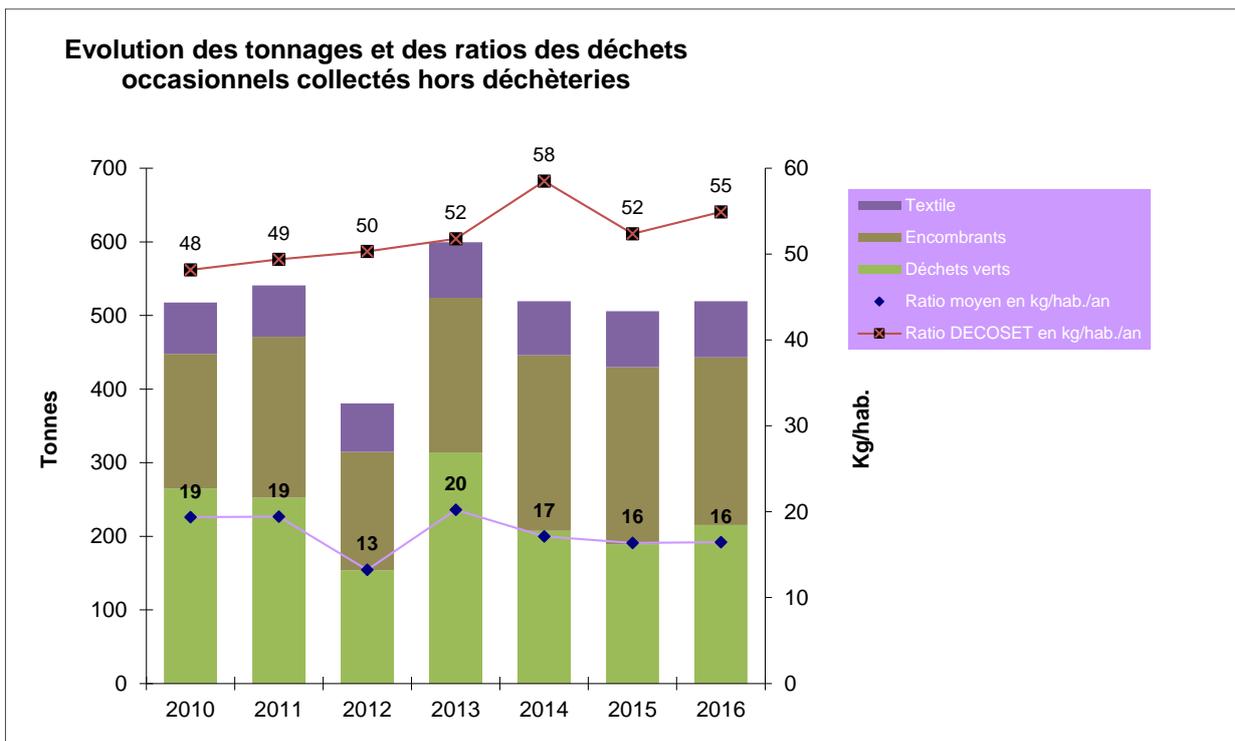
A cause de la hausse du taux de refus, la progression de la performance valorisée est plus faible que celle du flux collecté.



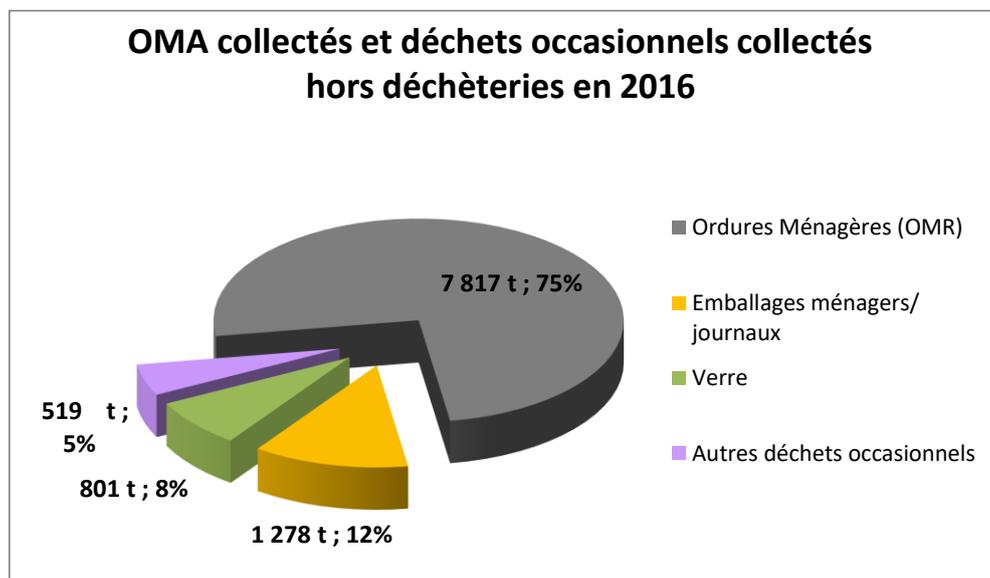
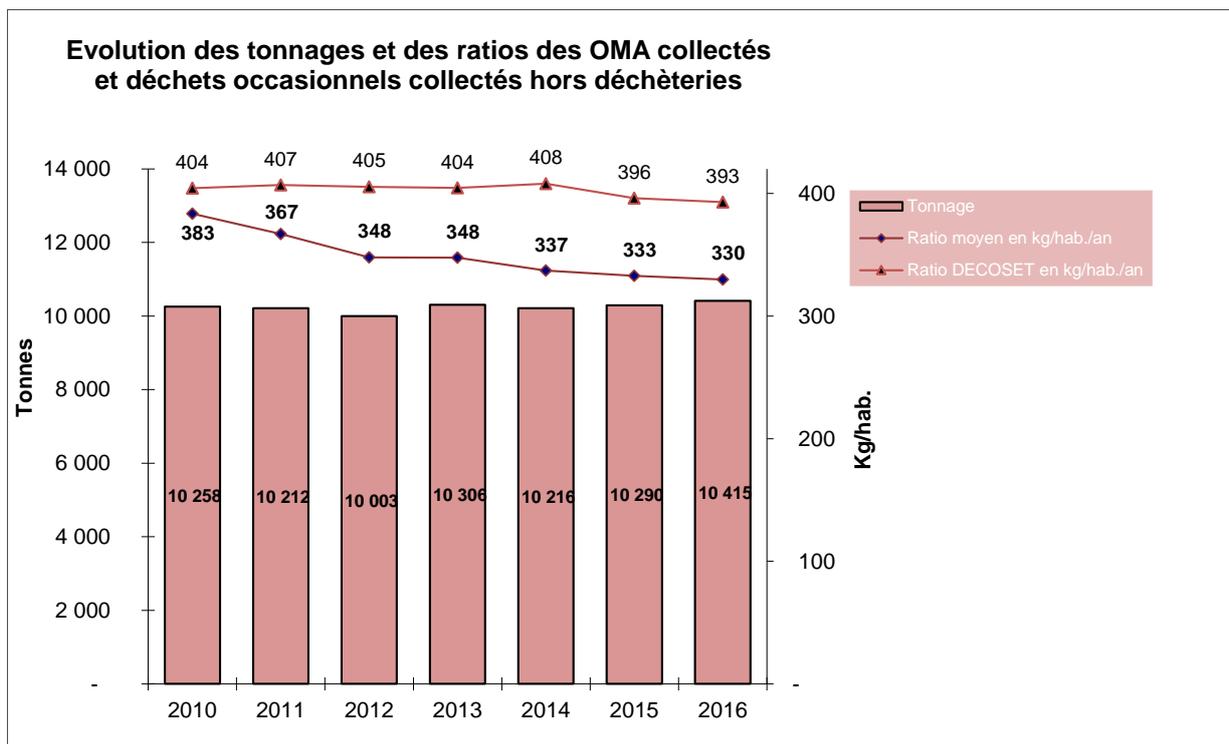
✓ **Le verre :** + 6% par habitant (2016/2010)



- ✓ **Les autres déchets occasionnels collectés par la CC :** - 15% par habitant
- Déchets verts : - 31% par habitant (2016/2010)
 - Encombrants porte à porte : +6% par habitant (2016/2010)
 - Textile en conteneurs : -8% par habitant (2016/2010)



✓ **Bilan pour l'ensemble des déchets collectés par la CC : -14% par habitant (2016/ 2010)**

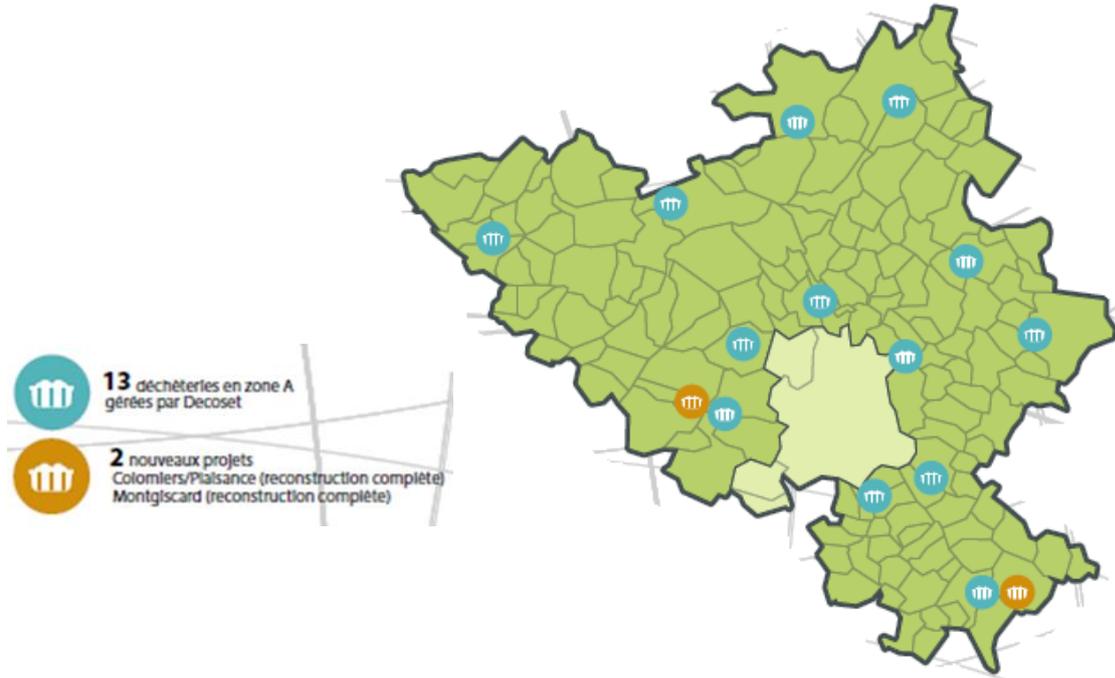


✓ **DECHETERIES**

Les déchèteries ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais de DECOSET, le syndicat de traitement. Le réseau de déchèteries compte 13 installations réparties sur le territoire du syndicat (Zone A), auxquelles ont accès tous les habitants (de cette zone A). De ce fait, les tonnages ne sont connus qu'à cette échelle.

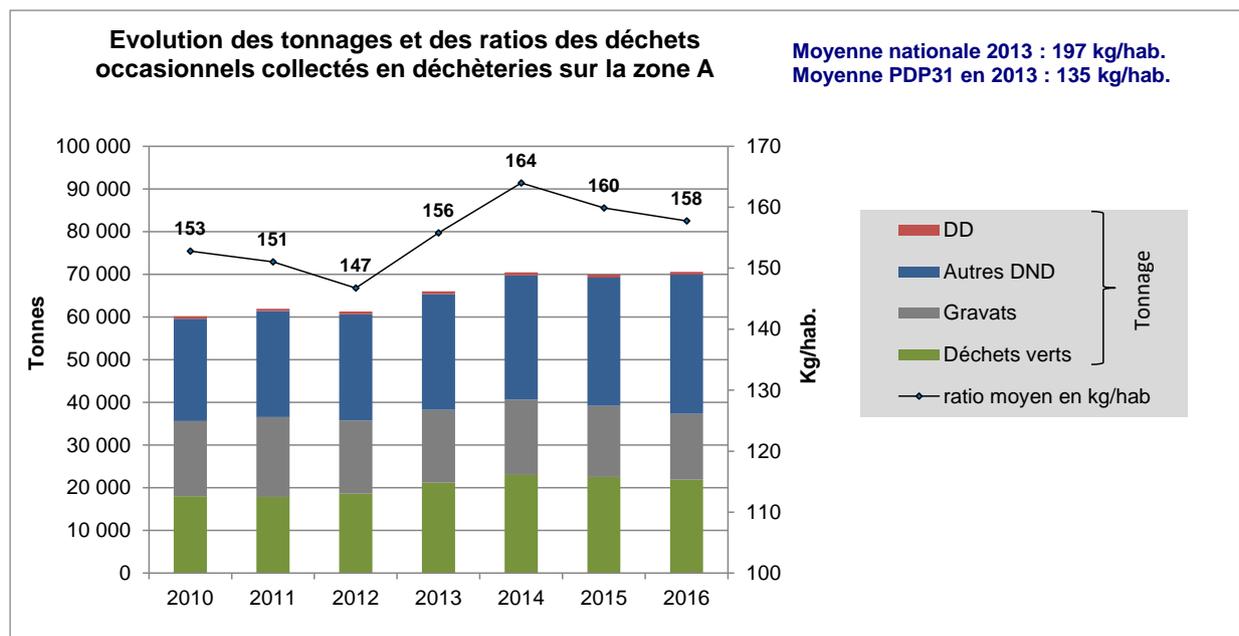
La facturation du service aux EPCI se fait à l'habitant.

Les déchèteries les plus proches du territoire sont celles de Grenade, Cornebarieu, Cadours, et Colomiers.

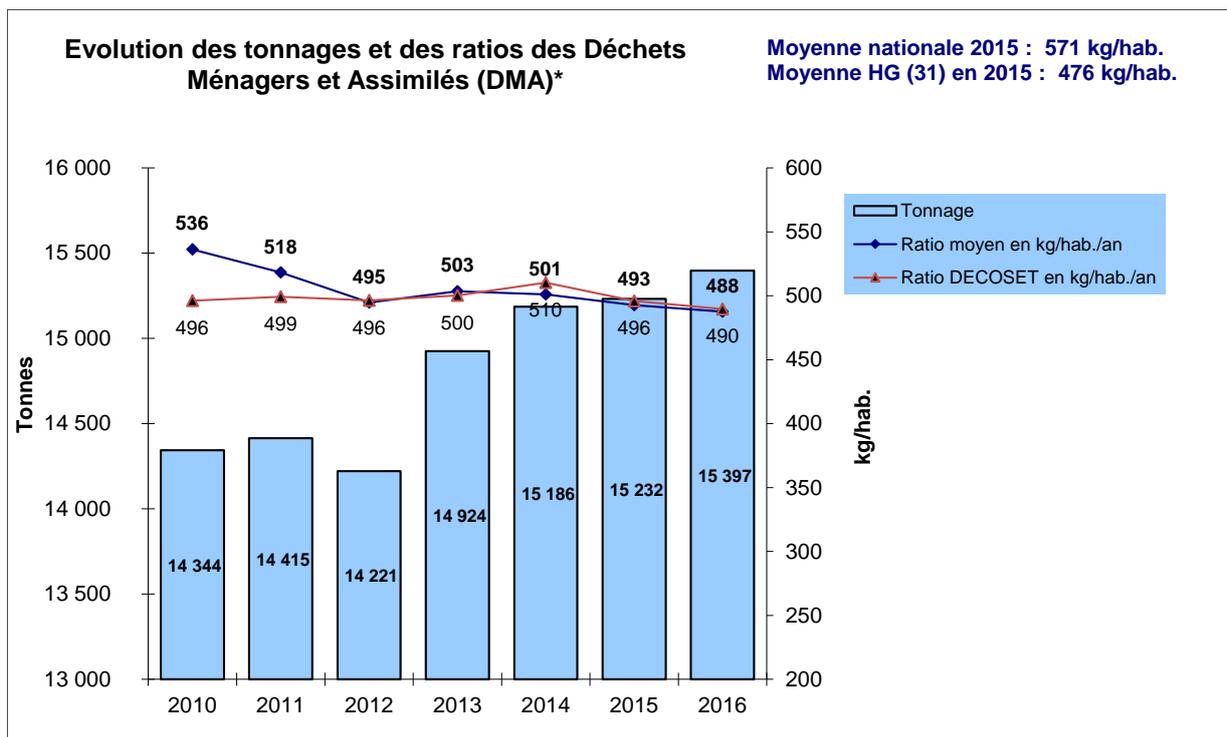


(Source : Rapport annuel de DECOSET 2015)

Bilan des déchets collectés en déchèteries (zone A) : +3% par habitant (2016/ 2010)



✓ **Bilan pour l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés : -9% par habitant (2016/ 2010)**



* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

✓ **ETUDES D'OPTIMISATION**

Une étude d'optimisation réalisée en 2008, mise en œuvre en 2012.

✓ **ETUDES DE CARACTERISATION**

Non réalisées

✓ **EVOLUTION PREVISIBLE**

Conformément à l'article R. 541-41-23 du code de l'environnement, l'évolution prévisible des productions de déchets est estimée pour le ratio par habitant (l'évolution de la population n'est donc pas prise en compte, l'objectif de prévention étant sur la production par habitant). En appliquant l'évolution entre 2016 et 2010, la baisse des déchets collectés par la Communauté de Communes (OMA et occasionnels hors déchèteries) est de -17% par rapport à 2010. Elle est de -19% en appliquant l'évolution entre 2016 et 2013. Concernant uniquement les Ordures Ménagères et Assimilés, la baisse est de -19% en suivant l'évolution 2016/2010 ou 2016/2013. La baisse des OMA est donc constante.

Ratio en kg/hab.	2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)	Evolution 2016/ 2010	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2010/2016	Evolution 2020/ 2010 (en %)	Evolution 2016/ 2013	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2013/2016	Evolution 2020/ 2010 (en %)
Population (Nb d'habitants)	26 748	29 646	31 577	18%			7%		
Ordures Ménagères et Assimilés									
Ordures Ménagères (OMR)	314,1	263,7	247,6	-21%	212,6		-6%	227,3	
Collecte séparée (CS)	50,0	63,7	65,8	32%	81,8		3%	68,8	
Emballages ménagers/ Verre	26,1	39,5	40,5	55%	55,4		3%	41,9	
	23,9	24,2	25,4	6%	26,4		5%	26,9	
TOTAL OMA (OMR + CS)	364,1	327,4	313,4	-13,9%	294,4	-19%	-4,3%	296,1	-19%
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries									
Déchets verts	9,9	10,6	6,8	-31%	5,4		-36%	3,6	
Encombrants Porte à porte	6,8	7,1	7,2	6%	7,5		2%	7,4	
Textiles (conteneurs)	2,6	2,5	2,4	-8%	2,3			2,4	
TOTAL Autres déchets occasionnels	19,4	20,2	16,4	-15%	24,9	29%	-19%	13,4	-31%
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels collectés par la CC									
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	383,5	347,6	329,8	-14%	319,3	-17%	-5%	309,5	-19%

Première analyse :

Le flux des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en diminution de -21% par habitant depuis 2010, ce qui est satisfaisant.

On observe une nette augmentation de la collecte du verre (+6%) et de la collecte des emballages et journaux (+55%) mais associé à une dégradation de la qualité de tri (16% de refus).

En prenant aussi en compte les flux de déchets occasionnels collectés en porte à porte, au global l'ensemble des déchets pris en charge par la Communauté de Communes est en baisse de -14% par rapport à 2010.

A l'échelle des Déchets Ménagers et Assimilés, la baisse est de -9% par habitant par rapport à 2010.

A la lecture de ces premiers résultats, les actions de prévention vont pouvoir se cibler principalement sur le flux des OMr, la production peut encore être réduite.

C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES

a/ Les démarches connexes

Démarches Développement Durable internes à la collectivité

L'ancienne CC Save et Garonne avait élaboré un Agenda 21 pour la période 2011 à 2015. Celui comportait un axe sur la préservation des ressources naturelles et un objectif sur la limitation déchets et l'amélioration de la valorisation.

(Source : <http://www.cc-saveetgaronne.fr/d%C3%A9veloppement-durable>)

De même, 1 commune du territoire s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21 en 2005 : Merville

(Source : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/>)

Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) va être mis en place à l'échelle de la Communauté de Communes (obligation réglementaire)¹. La phase de diagnostic est en cours de réalisation et le programme d'actions devrait être proposé au printemps 2018. L'élaboration du PCAET fait l'objet d'une convention de prestation de service entre le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) nord toulousain et la Communauté de communes.

Dispositifs extérieurs à la collectivité

- Agendas 21 du territoire :

La commune de Merville s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21, toutefois il n'y a aucune information sur celui-ci sur le site de la commune. Peut-être la démarche n'a-t-elle pas été menée à terme.

(Source : <http://www.merville31.fr/>)

- Plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de DECOSET :

Le syndicat de traitement DECOSET, auquel la CCHT a délégué le traitement de ses déchets, s'est engagé dans un plan d'actions TZDZG en faveur de l'économie circulaire sur son territoire sur la période 2017-2020.

¹ Obligation réglementaire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants à compter de 2018, de disposer d'un PCAET propre ou à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

b/ Les actions engagées

Par la collectivité

ACTIONS	DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET BILAN	POINTS FORTS / POINTS FAIBLES
Actions territoriales		
<p>Développement du compostage individuel</p>	<p>Compostage individuel depuis 1999: Vente à 15 ou 20 € selon la matière (plastique ou bois). Composteurs de 320 L avec un bioseau.</p> <p>Inscription par Internet. 1 point de vente unique aux services techniques lors d'1 journée portes ouvertes (22/04) et tous les vendredis après-midi.</p> <p>Remise d'un guide et 1 charte d'engagement, et à minima apprentissage des bases au moment de la remise.</p> <p>Un maitre composteur en cours de formation. « Vraie » formation des usagers une fois par an.</p> <p>Fichier de suivi : comptage depuis 2010 des composteurs distribués : 1 885 en 2016 16,5% des foyers totaux</p> <p>Liste des personnes équipées depuis 2010</p>	<p>☺ Antériorité de l'action</p> <p>☹ Taux d'équipement assez faible et suivi faible avant 2010</p> <p>☹ Un maitre composteur en cours de formation</p>
<p>Compostage de proximité / de quartier</p>	<p>3 en pieds d'immeuble. Gérés seul, or il faut des moyens pour le suivre. Problème de public relais. Gardien à sensibiliser.</p>	<p>☹ Action initiée mais à pérenniser</p>
<p>Compostage pédagogique (écoles)</p>	<p>Mis en place dans les écoles - une personne qui le suit depuis 6 mois.</p>	<p>☹ Un maitre composteur en cours de formation².</p>
<p>Prévention des déchets verts</p>	<p>Guide jardiner au naturel (en ligne sur le site)</p> <p>La ville Merville met son broyeur à disposition des Services Techniques des communes et de la CC</p>	

² Un projet d'arrêté encadrant le compostage de proximité et les conditions de dérogation à l'agrément sanitaire est en cours. Il pourrait rendre obligatoire le suivi du compostage de proximité par un maitre composteur formé (cf. *Projet d'arrêté ministériel fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier, mis en ligne le 17/10/2017*).

Mise à disposition de Stop-Pub	Cette action n'a pas fait l'objet d'une promotion sur le territoire 365 autocollants Stop pub dénombrés par la Poste (décembre 2017)	⊗ Taux d'équipement faible : 2,6 % (pour 14 220 logements, INSEE 2014)
Réemploi (recyclerie ou autres...)	Pas de recyclerie sur le territoire	
Promotion de la réparation	Guide réparateurs (dans le Guide des bonnes pratiques pour réduire nos déchets)	
Prévention qualitative des produits dangereux	Guide produits ménagers (en ligne sur le site) "Ferme de Bouzigue" : ateliers pour faire ses produits ménagers (Convention avec la CC)	
Autres actions	Opération distribution poules engagée en 2017 : lors de la journée porte ouverte du 22/04 (inscription en ligne depuis site) : 190 poules commandées Animation - formation prévue avec Ferme de Bouzigue" (Convention avec la CC) Jeu concours : Zéro Déchet pour les enfants de 8 à 12 ans, en projet d'école ou en projet individuel jusqu'en mars 2018 (http://www.cc-saveetgaronne.fr/jeu-concours-zero-dechets)	

Actions éco exemplaires		
Dématérialisation	Limitation papiers avec dématérialisation comptabilité et marchés publics	
Achat responsable	Pour le matériel d'entretien	
Autres actions	/	

Par d'autres acteurs du territoire :

La Ferme de Bouzigue réalise des ateliers en partenariat avec la CCHT :

- Construire un poulailler et s'occuper de ses poules,
- Cuisiner avec ses restes,
- Fabriquer ses savons,
- Faire ses produits ménagers

- Amusez ses enfants sans les intoxiquer,
- Mette en place des toilettes sèches,
- Utiliser les plantes aromatiques,
- Faire ses semences, en commençant par les cucurbitacées,
- Améliorer la fertilité du sol,
- Créer d'une butte auto fertile,
- Faire son compost,
- Mettre en place les associations de culture,
- Faire ses semis et plantations,
- Apprendre les traitements naturels,
- Amener la biodiversité au jardin,

c/ Les moyens de communication de la collectivité

La communication de proximité est assurée en interne par 1 animateur de tri/prévention, et des ateliers sont confiés à la Ferme pédagogique de Bouzigue.

La CCHT dispose d'un site internet (<http://www.cc-saveetgaronne.fr/>), pourvu d'une page exhaustive pour la thématique des déchets. Il y également de nombreuses informations sur la prévention des déchets et 3 guides destinés aux usagers : prévention, produits ménagers, éco-manifestations : "Guide des bonnes pratiques pour réduire nos déchets", « Guide pour éco-manifestations, C'est la fête ? ... Fête moins de déchets », « Guide "Fabriquer ses produits ménagers" »

En autres supports de communication, il y a un magazine de la collectivité avec des pages spécialisés déchets, un magazine spécial déchets et des articles dans les bulletins municipaux.

3ième BILAN D' ETAPE	- Un grand nombre d'actions de prévention ont déjà été initiées
---------------------------------	--

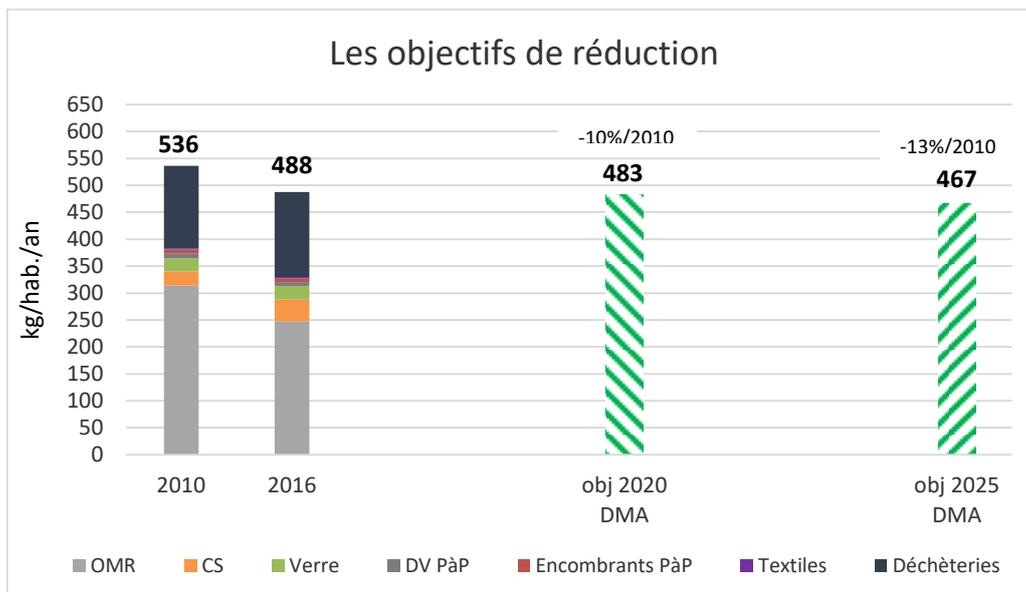
D – BILAN GENERAL

	Positif	Négatif
Origine interne	<p style="text-align: center;"><u>Forces</u></p> <p>Un nombre conséquent d'agents dans la CC.</p> <p>Une compétence dans le maintien de l'agriculture maraîchère</p> <p>L'ancienne CC Save & Garonne a réalisé un Agenda 21.</p> <p>Un PCAET va être réalisé en 2018.</p> <p>Promotion du compostage domestique ancienne.</p> <p>De nombreuses actions initiées (différents guides, distribution de poules...)</p> <p>5 structures pour l'accueil des jeunes enfants productrices de textiles sanitaires mais gérées par la CC donc éventuellement plus faciles à impliquer.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <p>Des moyens humains dans le service déchets (1 seul agent à temps complet) très limités pour la prévention.</p>
Origine externe	<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <p>Une majorité de propriétaires et surtout de pavillons : plus adapté et simple pour la pratique du compostage.</p> <p>En 2016, une production d'OMR par habitant en baisse depuis 2010 (-21%). Les DMA (avec les déchèteries) sont aussi en baisse (-9%).</p> <p>En 2016, les déchets collectés par habitant (OMA et occasionnels hors déchèteries) sont en baisse par rapport à 2010 (-14%).</p> <p>Un syndicat de traitement DECOSET moteur (TZDZG).</p> <p>La ferme de Bouzigue effectue des animations et des évènements.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <p>Une très forte démographie synonyme de nouveaux arrivants fréquents à prendre en considération.</p> <p>Un taux de ménages fiscaux imposés de 61% et un taux de pauvreté de 9%.</p> <p>Compétence déchèteries déléguée : l'objectif porte sur les DMA donc aussi sur les flux arrivant en déchèteries qui ne peuvent être suivis à l'échelle de CC.</p> <p>Facturation du service déchèterie à l'habitat sans prise en compte des tonnages réels.</p>

OBJECTIFS DE REDUCTION

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets et donc avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV, et ceux du Plan Régional Occitanie, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se fixe **3 objectifs globaux** :

- En terme quantitatif, il s'agit de :
 - **Réduire de 13% les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2010 (objectif du Plan Régional), Soit d'ici 2025 (fin du PLPDMA) 18,70 kg par habitant à perdre par rapport à 2016 pour atteindre 469 kg/hab.**
- En terme qualitatif, le but recherché est de réduire la nocivité des déchets,
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire et des collectivités adhérentes.



LES MESURES À PRENDRE

Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)

Le tableau ci-dessous présente les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Axe du PLPDMA	Thématique d'actions concernées	Potentiel de réduction associé (kg/hab.)
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts		
1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3,1
2.	Développer le compostage individuel	3,6
3.	Développer le lombricompostage	0,0
4.	Développer le compostage dans les cimetières	1,2
5.	Développer le compostage dans les écoles	0,4
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	9,2
		18,2
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation		
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	3,0
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	3,0
		6,0
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets		
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	1,0
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	3,5
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,13
12.	Révision du périmètre du service public	2,7
		7,4
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCHT et des communes adhérentes		
13.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,03
Total réduction des DMA (exclue les actions sur les textiles et les piles car collectés)		28,5
Total réduction des OMR		19,4

Le tableau suivant présente les moyens humains à consacrer à la prévention, et le tableau consécutif les coûts financiers résultants de la mise en œuvre des actions ainsi que les économies attendues.

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2016 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratio par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)

Thématique d'actions concernées		Référence ETP 2016	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2025
Travail transversal - Coordination du programme et communication								
	Coordination	0,00	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
	Communication	0,05	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts								
1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,00	0,19	0,19	0,21	0,27	0,26	0,29
2.	Développer le compostage individuel	0,05	0,16	0,17	0,19	0,20	0,21	0,23
3.	Développer le lombricompostage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.	Développer le compostage dans les cimetières	0,00	0,01	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03
5.	Développer le compostage dans les écoles	0,01	0,11	0,12	0,12	0,13	0,15	0,16
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0,00	0,06	0,14	0,21	0,25	0,32	0,39
		0,06	0,59	0,71	0,83	0,98	1,09	1,23
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation								
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0,00	0,12	0,10	0,01	0,11	0,01	0,01
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
		0,00	0,14	0,12	0,03	0,12	0,03	0,03
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets								
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0,01	0,24	0,20	0,22	0,23	0,24	0,26
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
12.	Révision du périmètre du service public	0,00	0,00	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
		0,01	0,25	0,30	0,23	0,24	0,32	0,27
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCHT et des communes adhérentes								
13.	Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,00	0,08	0,16	0,12	0,12	0,12	0,12
	ETP total	0,13	1,23	1,46	1,36	1,56	1,66	1,72

Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)

Thématique d'actions concernées		Référence € 2016	€ en 2020	€ en 2021	€ en 2022	€ en 2023	€ en 2024	€ en 2025	Total sur 6 ans
Travail transversal - Coordination du programme et communication									
	Coordination	0 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	31 800 €
	Communication	1 800 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	43 900 €
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts									
1.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0 €	7 100 €	7 100 €	7 800 €	10 200 €	9 700 €	10 800 €	52 700 €
2.	Développer le compostage individuel	5 400 €	12 000 €	12 300 €	13 000 €	13 700 €	14 400 €	15 200 €	80 500 €
3.	Développer le lombricompostage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4.	Développer le compostage dans les cimetières	0 €	600 €	900 €	1 200 €	1 400 €	1 700 €	1 900 €	7 700 €
5.	Développer le compostage dans les écoles	300 €	3 700 €	3 900 €	4 100 €	4 300 €	5 100 €	5 300 €	26 300 €
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0 €	3 800 €	13 600 €	18 800 €	24 000 €	30 800 €	37 500 €	128 700 €
		5 700 €	33 300 €	44 300 €	51 800 €	60 900 €	69 400 €	78 800 €	338 500 €
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation									
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0 €	4 300 €	3 600 €	12 100 €	12 600 €	6 300 €	3 400 €	42 400 €
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 700 €
		0 €	4 800 €	4 000 €	12 600 €	13 000 €	6 800 €	3 900 €	45 100 €
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets									
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	300 €	25 500 €	19 200 €	12 600 €	13 100 €	20 600 €	14 000 €	105 000 €
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	200 €	400 €	400 €	200 €	400 €	200 €	400 €	1 800 €
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0 €	100 €	2 400 €	100 €	100 €	2 400 €	100 €	5 300 €
12.	Révision du périmètre du service public	0 €	0 €	800 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 700 €
		500 €	26 000 €	22 700 €	13 100 €	13 800 €	23 400 €	14 700 €	113 800 €
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCHT et des communes adhérentes									
13.	Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0 €	3 400 €	6 600 €	4 300 €	5 300 €	4 300 €	5 300 €	29 200 €
	COÛT total en € HT	7 900 €	73 000 €	83 200 €	86 600 €	95 500 €	106 800 €	104 500 €	549 500 €
	Coût en € HT / hab.	0,3 €	2,2 €	2,5 €	2,5 €	2,7 €	3,0 €	2,9 €	14,7 €
	ECONOMIE attendue par rapport à un scénario fil de l'eau	/	-29 000 €	-60 000 €	-118 000 €	-171 000 €	-207 000 €	-242 000 €	-830 000 €
	Économie en € HT / hab.	/	-0,9 €	-1,8 €	-3,4 €	-4,9 €	-5,8 €	-6,6 €	-22,2 €

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2017 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratios de production de déchets par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA

Indicateurs de suivi de la production de déchets							
Evolution de la production de DMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		484	481	478	475	472	469
Résultat	488						
Evolution/2010	-9%						
Evolution de la production d'OMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	330						
Evolution/2010	-14%						
Evolution de la production d'OMR en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	248						
Evolution/2010	-21%						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs de suivi des moyens du PLPDMA							
Population municipale INSEE (en vigueur l'année n)							
Année (n)	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population	31 577						
Effectif travaillant sur la prévention (en ETP)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ETP	0,01						
Coût de la prévention (en €/hab)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
€/hab./an	0,34						
€/hab./ cumulé							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

0.34 € /Hab /an source Matrice des Coûts. Comprend la communication/fourniture composteur/poules...

LES FICHES ACTIONS

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Environ 10% sont en fait directement dû au gaspillage alimentaire, ce qui représenterait 25 kg/hab. pour la CCHT.

Le gaspillage alimentaire est une problématique à la fois environnementale, économique et éthique, et de nombreux objectifs règlementaires ont vu le jour ces dernières années. Au niveau français, le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a établi un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également été intégrée au Plan National pour l'Alimentation et au Programme National de Prévention des Déchets. Enfin, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a établi l'obligation, avant le 1er septembre 2016, de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration gérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc ici d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leur obligation. Chaque école sera suivie pour la co-construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions, après une phase d'état des lieux et de propositions d'actions.

A noter, est déjà prévu un concours anti-gaspillage en 2019 (hors programme) basé sur une compétition entre recettes de cuisine.

A une autre échelle, il s'agira de participer à la sensibilisation de l'ensemble de la population, par le biais notamment d'animations et de toutes autres opportunités pouvant se présenter. Le but sera d'attirer l'attention des foyers sur cette problématique afin qu'ils prennent conscience des enjeux et pour qu'ensuite ils retiennent les conseils et astuces qui leur seront donnés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif final en termes d'accompagnement des écoles, est que toutes les cantines, soit 32 au total, disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, auxquelles s'ajoutent 2 crèches.

L'autre objectif plus large est que 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,19	0,19	0,21	0,27	0,26	0,29
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		7 100 €	7 100 €	7 800 €	10 200 €	9 700 €	10 800 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles et de crèches accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	10	15	21	27	34
Résultat	0						
Quantités de gaspillage alimentaire dans les cantines et crèches évitées, en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,09	0,18	0,26	0,36	0,46	0,53
Résultat Kg/hab.	0,00						
Résultat tonnes	0,00						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		678	1383	2468	4315	5868	7481
Résultat	0						
Economie réalisée par les foyers							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		18 400 €	37 500 €	67 000 €	117 100 €	159 300 €	203 100 €
Résultat	0						

Réduction du gaspillage alimentaire dans les foyers							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,26	0,52	0,90	1,55	2,06	2,58
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Faire l'inventaire du nombre de cantines, par rapport au nombre d'écoles			
Mettre en œuvre une procédure de création des équipes projets au sein des écoles et équipe municipale pour la lutte contre le gaspillage			
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires			
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants (mieux si une segmentation est faite pour personnaliser le message)			
Communication écrite			
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités			Besoin de compétences en sociologie, en communication...
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Communication orale et visuelle			
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Mise en œuvre			
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires			
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles			

Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école			
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants			
Suivi			
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves			En interne par l'école
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Faire l'inventaire du nombre de cantines	■					
Mettre en œuvre d'une procédure de création des équipes projets au sein des écoles	■			■		
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires	■	■	■	■	■	■
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants		■				
Communication écrite						
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités	■	■		■	■	
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Communication orale						
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Mise en œuvre						
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires		■		■		■
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles		■	■	■	■	■
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école				■	■	■
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants		■	■	■	■	■

Suivi																				
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves																				
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.																				
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																				

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Pro-portion		x		x	x		
			Structure spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Communication sur les différentes pages web,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une présentation aux parents d'élèves des résultats de lutte contre le gaspillage d'une école).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage dans les écoles*

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. De plus, la prédominance de l'habitat individuel (81% d'habitations individuelles) est un facteur propice à la pratique du compostage domestique.

La promotion du compostage domestique, action déjà initiée sur le territoire, doit être développée. Il s'agit désormais de fournir à tout habitant, en continu sur l'année, une possibilité de réserver un composteur (s'il le souhaite pour pratiquer), d'être formé à la pratique par une personne habilitée (si besoin), d'être conseillée si besoin a posteriori à tout moment, et enfin de pouvoir suivre la qualité du compostage des habitants pour garantir un bon processus et éviter les nuisances.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le taux d'équipement des pavillons est de **16%**. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 25%** à l'horizon 2025.

Tous les usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,16	0,17	0,19	0,20	0,21	0,23
Résultat	0,05						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		12 000 €	12 296 €	12 972 €	13 674 €	14 402 €	15 158 €
Résultat	5 390 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts

% de foyers en habitat individuel équipés en composteur							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		18%	19%	21%	22%	24%	25%
Résultat	16%						
Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		227	225	234	244	254	265
Résultat	118						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		20%	30%	40%	50%	60%	70%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		7	8	8	9	10	10
Résultat Kg/hab.	7						
Résultat tonnes	220						
Objectif € économisés sur le porte à porte *	30 319 €	33 243 €	36 780 €	40 467 €	44 307 €	48 307 €	52 471 €
* sur la base du coût à la tonne 2016 de traitement et 30 % du coût de collecte et transfert des OMR							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

Indicateurs de suivi							
% de foyers pratiquant le compostage ayant fait l'objet d'une visite dans les 6 ans du PLP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		15%	29%	41%	50%	80%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Mise à jour si nécessaire de la plateforme de réservation de composteurs, avec évaluation du niveau de formation de l'utilisateur	La base existe déjà, à retravailler pour niveau de formation		Besoin de compétences en développement web...
Achat de composteurs			Marché public ou consultation à prévoir
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour acquérir un composteur - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Distribution des composteurs			Où ?
Formation des usagers (différents niveaux fonction du niveau de l'utilisateur si possible)			
Formation de référents composteurs			
Suivi			
Suivi des usagers : hotline			A l'échelle de DECOSET si fait
Suivi des usagers : visite sur place			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock	■		■		■	
Achat de composteurs		■		■		■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Distribution des composteurs	■	■	■	■	■	■
Formation des usagers	■	■	■	■	■	■
Formation de référents composteurs	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés		x		x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				
La Ferme de la Bouzigue		x		x	x		
			Association spécialisée				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation, communication sur les sites internet de la CCHT et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif*

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°3 : Développement du compostage en habitat collectif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Bien que l'habitat collectif ne soit pas prédominant, le développement de la pratique du compostage en habitat collectif est indispensable dans une démarche globale de prévention visant aux changements de comportement.

La promotion du compostage collectif doit être développée. Il s'agit d'identifier, d'accompagner tout habitant désirant mettre en œuvre un projet de compostage collectif, tout en garantissant la pérennité du site de par le choix des projets et des référents, la formation des habitants mais aussi par l'apport de structurant...

Il est également indispensable de sensibiliser et d'aider les syndic (secteur privé) et les bailleurs sociaux (secteur public) en charge d'habitat collectif à mettre en œuvre ces projets ou à devenir des appuis et relais auprès des habitants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2017, il y a 3 sites de compostage (CCAS, Jardins familiaux de Launac, cimetière de Thil). L'objectif final est d'avoir en fonctionnement 15 sites de compostage pérenne à l'horizon 2025.

Un autre objectif est de suivre le taux de participation des foyers pour chaque site.

Enfin, pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,06	0,07	0,08	0,10	0,11	0,12
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif	1 007 €	6 100 €	6 500 €	6 900 €	7 300 €	7 700 €	8 100 €
Résultat							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage collectif (cumulés)							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	7	9	11	13	15
Résultat	3						
Nombre de foyers au compostage collectif							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		100	140	180	220	260	300
Résultat	60						
Nombre d'utilisateurs formés à la pratique							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		80%	85%	90%	95%	100%	100%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9
Résultat Kg/hab.	0,2						
Résultat tonnes	6						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		75%	75%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une procédure diffusable avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site (minimum nombre de référents, espaces verts ...), et les étapes à suivre.			
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité			
Achat de composteurs			Marché public ou consultation à lancer
Rencontrer l'ensemble des bailleurs sociaux et des syndicats en vue d'établir des partenariats			Besoin des élus pour plus de poids
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour demander l'installation d'un composteur collectif - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Sélection des sites de compostage en fonction des demandes			
Installation de sites de compostage et formation des usagers et de référents composteurs			
Proposer un temps d'inauguration des sites (viser l'autonomie des sites sur ce point) : goûter/apéro... si possible en le rattachant à un collectif existant			
Assurer un apport de matière carbonée sur chaque site pérenne (faire un lien avec la fiche action broyage) : professionnel de l'entretien des espaces verts...			

Suivi			
Suivi des usagers : hotline			A l'échelle de DECOSET
Suivi des sites (et taux de participation des foyers) : visite sur place, avec enquête préalable du référent pour obtenir le taux de participation			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés		x		x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				
La Ferme de la Bouzigue		x		x	x		
			Association spécialisée				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
Ce kit peut aussi être relayé auprès des résidences par les syndics et bailleurs sociaux.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une inauguration).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage domestique***

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°4 :
Développement du compostage dans les cimetières**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les cimetières, au nombre de 29 sur le territoire, disposent de bacs pour collecter ce qui est qualifié de déchets. Pourtant il s'agit notamment de « déchets » verts : fleurs fanées, plantes, ou encore de substrat, terre... qui n'ont aucun intérêt à être collecté avec les ordures ménagères. Ils devraient être compostés, donc triés des autres déchets plastiques (pots, jardinières, sous-coupes...) ou autres déchets résiduels.

Les cimetières étant gérés et entretenus dans le cadre du service public (que ce soit à l'échelle de la commune, de la communauté de commune, etc.), cette action est une action éco-exemplaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2018, il n'y a pas de cimetière équipé de composteur. L'objectif final est d'avoir les 36 cimetières équipés de composteur à l'horizon 2025.

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par semestre la première année, puis 1 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,01	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03
Résultat	0						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		600 €	900 €	1 200 €	1 400 €	1 700 €	1 900 €
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	9	14	19	24	29
Résultat	0						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,19	0,41	0,63	0,83	1,03	1,22
Résultat Kg/hab.	-	-	-	-	-	-	-
Résultat tonnes	-	-	-	-	-	-	-
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 1 fois par an							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		75%	80%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : xx							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cimetières	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Installation du composteur et formation du référent		■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°5 :
Développement du compostage dans les écoles**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les 32 écoles, qui regroupent 32 cantines produisent des biodéchets de par leur restauration. La mise en place de compostage dans ces sites à plusieurs vertus : détourner des biodéchets de la collecte, faire preuve d'une éco-exemplarité en tant qu'établissement d'enseignement, disposer d'un espace pédagogique pour les enfants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, toutes les écoles sont équipées d'un composteur. Ceux-ci servent principalement dans un but pédagogique donc détournent très peu de biodéchets. L'objectif final à l'horizon 2025 est que ces composteurs servent à détourner les biodéchets des cantines de manière quantitative, si tant est que cela s'avère pertinent (espace vert suffisant).

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,11	0,12	0,12	0,13	0,15	0,16
Résultat	0,01						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		3 677 €	3 876 €	4 076 €	4 275 €	5 081 €	5 320 €
Résultat	320 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction de détournement réel et non une fonction pédagogique (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	10	15	20	26	32
Résultat	0						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,077	0,152	0,223	0,292	0,372	0,449
Résultat Kg/hab.	-						
Résultat tonnes							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		75%	85%	90%	100%	100%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : xx							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Inventaire du nombre de cantines	■					
Information des mairies	■	■	■	■	■	
Recherche et rencontre des référents		■	■	■	■	■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cantines	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Formation du référent, adaptation du tri dans les cantines		■	■	■	■	■
Désignation de responsables pour chaque tâche : suivi du tri, alimentation du composteur... (réfléchir à une possible adaptation des fiches de poste)		■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi: visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles*

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce qui est appelé « déchets verts » représentent en 2016 11% des déchets pris en charge sur le territoire. C'est une problématique, il s'agit d'une ressource, perdue pour le sol où elle a été produite, et non d'un « déchet ». Leur collecte, qu'elle ait lieu en porte à porte ou en déchèterie et leur traitement, engendrent des impacts environnementaux et économiques ; sans oublier la perte de matière organique du jardin par l'excavation de ce qui est encore majoritairement considéré comme un déchet et non une ressource.

Il s'agit donc ici tout d'abord de mettre en œuvre les différents moyens permettant aux usagers de reprendre conscience de l'intérêt de recycler la matière organique de leur jardin... dans leur jardin, et de manière opérationnelle d'avoir recours au compostage, au paillage, au mulching, au broyage...

Dans un second temps, ou parallèlement, il s'agira de favoriser le développement d'espace vert à croissance lente, générant moins de déchets verts (exemple de gazon rustique, prairies fleuries, arbres d'ornement, haie vive...), par la sensibilisation mais aussi par un travail au sein des documents d'urbanisme.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le ratio de déchets verts collecté est de 56 kg/hab. (en déchèterie majoritairement : 49 contre 7 kg/hab. en porte à porte). L'objectif est d'atteindre 48kg/hab. en 2025. Attention, il n'est pas possible (du moins en 2018) de connaître la part de déchets verts déposés en déchèterie provenant des habitants de la CCHT.

Les objectifs secondaires sont :

- De renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (prêt pour essai...)
- De sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- De travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		3 800 €	13 648 €	18 846 €	24 044 €	30 792 €	37 539 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de petits broyeur détenus (cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	2	3	3	3	3
Résultat	0						
Nombre de réunions avec des acteurs de l'urbanisme (à adapter à la dynamique de planification)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		7	0	3	0	0	4
Résultat	0						
Nombre de foyers concernés par les opérations de broyage (à domicile ou sur placette)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		50	139	228	316	405	494
Résultat	0						
Quantités évitées : déchets verts broyés en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		1	2	3	4	6	7
Résultat Kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						

Objectif € économisés sur le porte à porte *		1 577 €	4 377 €	7 177 €	9 978 €	12 778 €	15 578 €
* sur la base du coût à la tonne 2016 de traitement et 30% du cout de location des bennes et transfert pour le flux déchets verts							

Evolution de la collecte des déchets verts, en kg/hab. (porte à porte et DT de DECOSET)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		54	53	51	50	48	47
Résultat Kg/hab.	56						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Animations en déchèteries			
Suivre le travail de DECOSET à ce sujet			Besoin de compétences en jardinage, animation
Développement du broyage sur placette			
Investir dans un broyeur			
Former un agent pour mettre en place du broyage			
Mise en œuvre des opérations de broyage			
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs			
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel			
Rencontrer des jardinerie, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... dans le but d'établir des partenariats en vue du prêt de broyeurs aux usagers pour faciliter l'achat a posteriori			
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers (soit via un partenariat avec une enseigne, soit assuré par la CC)			
Communication			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique des alternatives à la collecte, - Articles/post/affiche etc. sur les possibilités de prêts ou de broyage sur placettes Mise en ligne sur les sites internet			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Travailler sur les documents d'urbanisme			
Elaboration d'un projet de boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	Approfondir le calendrier actuel des PLU		

Mise en place d'un groupe de travail commun avec des représentants de la thématique prévention des déchets et des représentants du (des) PLU Adaptation de la boîte à outils	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du(des) PLU aux groupes de travail concernant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de l'éventuel document spécifique déchets (annexé au règlement)	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Suivi			
Suivi : enquêtes de satisfaction des usagers			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Développement du broyage sur placette						
Investir dans un broyeur	■					
Former un agent à l'utilisation du broyeur	■					
Mettre en œuvre des opérations de broyage		■	■	■	■	■
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs	■	■	■	■	■	■
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel						
Rencontrer des jardinerias, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... et bilan annuel	■	■	■		■	
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers		■	■	■	■	■
Travailler sur les documents d'urbanisme						
Boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	■	■	■			
Mise en place d'un groupe de travail commun		■	■			
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du (des) PLU à des groupes de travail				■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

Suivant le calendrier des révisions

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arbres et Paysage d'Autan		x		x	x		
			Association spécialisée de conseil et de sensibilisation				
DECOSET				x	x		
			Syndicat de traitement				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web, communication sur les sites internet de la CCHT et des communes,
- Animation en déchèteries,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (inauguration de la 1^{ère} séance de broyage).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif***

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°7 :

Développer les alternatives à la collecte des encombrants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi permet de ré-employer un objet qui dans d'autres circonstances aurait pu être jeté. L'activité du réemploi a de multiples bénéfices :

- Environnemental : il permet de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de collecte et de traitement des déchets, et plus largement l'empreinte écologique du produit,
- Economique : il permet d'économiser les coûts de gestion des déchets ; pour l'utilisateur de s'équiper bien souvent à moindre coût ; et de créer une activité économique
- Social : le secteur crée des emplois ; et plus globalement incite à la rencontre et aux échanges entre habitants.

Le développement du réemploi permet donc directement de réduire les déchets, mais il peut nécessiter une étape de réparation et exige de mettre en place les structures nécessaires (zone de dépôt, ressourceries, ateliers de réparation, zones de don...) et de faire évoluer les comportements pour favoriser le troc, le don mais aussi pour l'achat d'objets issus du réemploi ou de la réutilisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- Communiquer sur le réemploi et sur les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Créer ou accompagner les porteurs de projet pour de nouvelles structures si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Et saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,12	0,10	0,01	0,11	0,01	0,01
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4 334 €	3 572 €	12 123 €	12 577 €	6 323 €	3 423 €
Résultat	-						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Mise en œuvre d'une ressourcerie à l'échelle du PETR Pays Tolosan							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif implantation		-	-	-	1	-	-
Résultat implantation	0						
Quantité connue orientée vers le réemploi (ressourcerie, zones de don...)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,01	0,05	0,1	3,0	3,0	3,0
Résultat kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Aider les structures existantes			
Recenser les structures (y compris implantée hors territoire mais avec possibilité de travail hors sol) Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication			
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures - Mise en ligne sur le(s) site(s) internet,			
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation (penser à l'annuaire : https://www.annuaire-reparation.fr/), y compris sur le site internet			
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux, etc.			
Evaluer la possibilité de mener des opérations pour récupérer les livres à destination des bibliothèques du territoire ou à défaut pour des associations de récupération de livres type RecycLivre			
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire			
Structurer la filière sur le territoire			
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire		DECOSET	
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)			

Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6									
Aider les structures existantes																														
Recenser les structures																														
Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication																														
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et la réparation, - Mise en ligne sur les sites internet																														
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation, y compris sur le site internet																														
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux...																														
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boites à lire																														
Structurer la filière sur le territoire																														
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire																														
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)																														
Suivi																														
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient																														
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																														

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Collectif Ad'Oc		x		x	x		
			Collectif de professionnels occitans de la gestion du déchet engagés dans une démarche éthique : recycleries...				
Recyclivre	x			x	x		
			Collecte gratuite de livres pour leur donner une 2 nd e vie				
PETR Pays Tolosan	x		x	x			
			Projet de recyclerie				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers les sites des structures,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les évènements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°8 :

Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le textile peut faire l'objet d'un réemploi, ou a minima d'un recyclage quand il est collecté dans la filière prévue à cet effet, donc dans les bornes gérées par des structures accompagnées par l'éco-organisme Eco-TLC. Malheureusement une quantité non négligeable de textile se retrouve souvent dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les caractérisations des OMR faites sur des territoires similaires l'ont montré.

Bien qu'en augmentation, la quantité de textiles collectée pourrait l'être encore plus avec cette part qui ne rentre pas dans la filière adéquate. Une des raisons possibles ? La méconnaissance des règles de tri qui intègre également les vêtements troués, les chiffons, la maroquinerie, les chaussures... à conditions que tous ces articles soient propres et secs (pour éviter de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure). L'affichage sur les bornes ne présente pas toujours cette information. Une autre raison possible : un manque de bornes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Arriver de part ces actions à détourner 3 kg par habitant de textile des Ordures Ménagères.

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'éco-organisme concerné, Eco-TLC, qui dispose notamment de moyens techniques (cartographie des points d'apport de votre périmètre, kit de communication personnalisable), financiers (soutien financier au titre d'actions de communication) et humains (conseillers).

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		457 €	457 €	457 €	457 €	457 €	457 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							
Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		2,91	3,41	3,91	4,41	4,91	5,41
Résultat kg/hab.	2,41						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Si nécessaire, faire un point avec le conseiller Eco-TLC			
Identifier les problématiques			
Faire un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile, d'un emplacement correct - Quelle communication actuellement sur le site ? sur les bornes ? etc. - La cartographie des bornes est-elle disponible ? est-elle suffisamment intuitive ? - ... 			
Optimiser la collecte			
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.			
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identifier les problématiques						
Si nécessaire, point avec le conseiller Eco-TLC	■			■		
Faire un diagnostic	■					
Optimiser la collecte						
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.		■		■		
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes		■	■	■	■	■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Le Relais et un autre prestataire	x			x	x	x	
			Collectent le réseau de bornes textiles du territoire				
Eco-TLC	x		X	X		X	
			Eco-organisme de la filière textile				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication Eco-TLC à utiliser : ne pas oublier, si nécessaire, de mettre à jour l'affichage sur les bornes.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers le site d'Eco-TLC,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'amener les habitants, adultes, enfants, et les usagers à prendre conscience de leur production de déchets, des dangers et impacts qu'ils engendrent, afin de les responsabiliser et qu'ils apprennent à les réduire et mieux les gérer. Cette action consiste donc à sensibiliser sur le thème général de la prévention et à promouvoir les achats éco-responsables et tous les gestes de réduction.

Par exemple, dans cette perspective lors de la SERD de 2018, la promotion du DOGGY BAG est prévue.

La communication a un rôle clé.

Des campagnes de communication seront réalisées via les supports disponibles : articles au sein des différentes communications envoyées aux usagers, messages sur les panneaux d'affichage, site internet de la CCHT. De même, le guide de la prévention va être actualisé (dématérialisé et/ou en version papier mais en nombre limité).

Afin de motiver la population, de les impliquer et de suivre l'évolution, des indicateurs quantitatifs vont être établis et devront être diffusés aux habitants de la CCHT.

De même des stands d'animation seront tenus lors des événements marquants du territoire (les fêtes organisées dans les communes, les brocantes ou vides-greniers du territoire) pour aller à la rencontre des habitants. Le cas échéant, les organisateurs seront rencontrés à minima pour leur proposer des pistes pour en faire des événements moins producteurs de déchets :

Plus périodiquement, des actions seront menées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Semaine du Développement Durable (SDD) ou encore la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides... Ces moments de rencontre mettront en avant les gestes à adopter et les achats à promouvoir. Des expositions d'œuvres d'artistes basées sur la réutilisation pourront être montées.

Enfin, l'usage des textiles sanitaires fera l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où il constitue un gisement d'évitement très important : 15% soit 29 kg par habitant. Les possibilités de développer l'usage des couches lavables dans une nouvelle crèche (en créant une buanderie adaptée) et de mettre à disposition un kit d'essai de couches lavables pour les jeunes parents seront étudiées.

L'éducation joue un autre rôle clé.

Il n'est plus à démontrer l'intérêt d'éduquer les enfants que ce soit en tant que futurs adultes, mais aussi en tant que relais auprès de leurs parents. Des animations seront donc réalisées, uniquement en milieu scolaire. De même, dans toutes les écoles de nombreux récupérateurs seront installés : pour les piles (cf. action 11), les gourdes de compotes, les instruments d'écriture (éventuellement avec Terracycle).

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action est de sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.

Un des objectifs secondaires est de sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.

Un autre consiste à sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève ait été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,24	0,20	0,22	0,23	0,24	0,26
Résultat	0,01						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		25 500 €	19 200 €	12 600 €	13 100 €	20 600 €	14 000 €
Résultat	272 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires (ou interventions) sensibilisées par an							
Année	Réf 2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		46	53	60	67	74	80
Résultat	40						
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		15	17	17	17	18	18
Résultat	5						

Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés (hors scolaire)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		554	1119	1695	2283	2882	3493
Résultat	50						

Quantités de déchets évités par le changement de comportement							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,2	0,3	0,5	0,7	0,8	1,0
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes	0						

Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx

Indicateurs de suivi							
Enquête sur les pratiques de prévention							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	1	0
Résultat	0						

Responsable du suivi des indicateurs de suivi : xx

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Communication			
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication			
Faire le plan stratégique de communication			
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias			
Animation et accompagnement des évènements			
Recenser les évènements existants			
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction de leurs déchets			
Tenir des animations durant des évènements			
Organiser des actions durant les semaines thématiques			
Actions propres au milieu scolaire			
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire			
Etudier la possibilité d'associer les collègues			
Réduire les textiles sanitaires			
Réfléchir à la possibilité de mettre à disposition des parents des kits d'essai de couches-lavables et de travailler sur un projet de crèche, amorcer les actions si possible			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			

Réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention en 2022 et 2025			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Communication						
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication	■			■		
Faire le plan stratégique de communication		■				
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias		■	■	■	■	■
Animation et accompagnement des évènements						
Recenser les évènements existants	■					
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction des déchets	■	■		■		
Tenir des animations durant des évènements		■	■	■	■	■
Organiser des actions durant les semaines thématiques		■	■	■	■	■
Actions propres au milieu scolaire						
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire	■	■	■	■	■	■
Etudier la possibilité d'associer le collège		■	■			
Réduire les textiles sanitaires						
Réfléchir à la possibilité de mettre à disposition des		■	■			

parents des kits d'essai de couches-lavables et de travailler sur un projet de crèche																				
Amorcer les actions si possibles																				
Suivi																				
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient																				
Réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention																				
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																				

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de la communication				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication,
- Communication sur les différentes pages web,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental, si possible.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°10 :
Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants Stop-pub**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les imprimés non sollicités représentent 800 000 tonnes en France en 2015. Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et qui désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées fin 2017 (inconnu en 2016) est de 3 %, l'action vise à renforcer ce pourcentage.

Diffusion

Pour un accès optimal, l'autocollant sera distribué dans de nombreux lieux, avec du passage de public :

- Mise à disposition en continu dans les lieux publics (accueil de la mairie, accueil des services techniques),
- Mise à disposition auprès d'acteurs locaux (cinéma, bibliothèque, piscine, police, AMAP, réception des nouveaux habitants) et lors d'évènements particuliers (SERD, forum des associations...), et éventuellement auprès des associations et commerçants de proximité (pharmacies, boulangeries...).

Le site internet de la CCHT comportera un article de sensibilisation ainsi que les indications sur l'endroit où se procurer un Stop-pub et la possibilité de les imprimer.

Impact

Le comptage des boites aux lettres équipées sera récupéré tous les ans auprès de La Poste.

Pour négocier avec les annonceurs la diminution des quantités d'imprimés publicitaires produits et le respect par les distributeurs de l'autocollant « Stop Pub », des rencontres avec les annonceurs et distributeurs seront réalisées, éventuellement à l'échelle de DECOSET.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Fin 2017, le pourcentage de boîtes aux lettres équipées est de 3%. L'objectif est d'atteindre 25% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub.

Il s'agit aussi de faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	201 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		6%	10%	14%	18%	21%	25%
Résultat	2,6%						
Nombre de nouveaux autocollants apposés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		550	560	570	590	600	620
Résultat							
Quantités d'imprimés évités							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,97	1,55	2,14	2,73	3,33	3,93
Résultat Kg/hab.	0,40						
Résultat tonnes	13						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

Indicateurs de suivi							
<i>Rencontre avec les annonceurs</i>							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		1	1	0	1	0	1
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : <i>xx</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Diffusion des stop-pub			
Faire un point sur le stock de Stop-pub			
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion			
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub			
Impacts			
Demande annuelle du taux d'apposition			
Rencontre des annonceurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Diffusion des stop-pub						
Faire un point sur le stock de Stop-pub	■		■	■	■	■
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion	■	■	■	■	■	■
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub		■	■	■	■	■
Impacts						
Demande annuelle du taux d'apposition		■	■	■	■	■
Rencontre des annonceurs et distributeurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub	■	■		■		■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	x		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de l'action				
DECOSET	x		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
La Poste	x			x	x		
			Comptage des Stop-pub				
Annonces et distributeurs	x			x			
			Responsables du nombre d'imprimés et du respect de l'autocollant				
Commerçants, mairies, agences immobilières...		x		x			
			Lieux de distribution				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multi-thématique

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°11 :
Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les piles et accumulateurs portables (assimilables à ceux produits par les ménages) peuvent contenir certaines substances dangereuses pour l'environnement, et présentent par ailleurs un fort potentiel de recyclage des matières qui les composent (métaux, plastiques...). A titre d'exemple, une petite pile bouton contenant du mercure jeté dans la nature pollue 1m³ de terre et 1 000 m³ d'eau pendant 50 ans.

La CCHT n'a pas signé de convention avec l'un des 2 éco-organismes agréés pour prendre en charge les piles. La collecte se fait pour le moment dans les déchèteries et dans les magasins qui vendent des piles.

L'objectif de collecte des P&A portables retenus est de 30% à l'horizon 2025, soit plus de 0,13 kg/hab./an. L'objectif fixé au niveau européen par la directive vise un taux de collecte de 45 % en 2016 des piles et accumulateurs portables usagés. Cette différence prend en compte la collecte réalisée par les acteurs (au niveau national en 2016 : 26% par les communes, 34% de collecte par les distributeurs, 40% par d'autres détenteurs).

Afin d'augmenter le taux de collecte, des opérations de sensibilisation vont être menées (dans le cadre des communications multithématiques), de nouveaux points de collecte vont être mis en place par la CCHT (écoles, mairies, etc.), de même des opérations plus ponctuelles visant au déstockage seront organisés. Ces opérations seront centrées sur les alternatives, la collecte n'étant qu'un prétexte pour faire venir les gens : « tu as vu tout ce que tu as jeté ? Prends plutôt des piles rechargeables ! »

Un concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires sera organisé. Il s'agira pour gagner de collecter le maximum de piles en quantité, et/ou le maximum de piles par élèves. Ce concours s'accompagnera d'une sensibilisation des élèves à la problématique des piles et aux alternatives plus écologiques (objets fonctionnant sans piles, batteries ou piles rechargeables...). Si elle s'avère réussie, cette expérience pourra être renouvelée une seconde fois sur la durée du programme.

De même, chaque année, plus de 75 millions de cartouches d'impression bureautique sont mises sur le marché en France, ce qui représente 8500 tonnes de cartouches et de toners. Les cartouches et les toners usagés contiennent des composants très toxiques pour l'environnement et la santé humaine, ce qui les classe dans la famille des Déchets Industriels Dangereux. Ils doivent donc être collectés via

des dispositifs spécifiques. Le taux de collecte est de 63% en tonnage en 2015 (soit 5 300 tonnes) et de 25% en unité (source : *Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2015*). Des opérations de collecte seront donc également organisées pour ces flux.

Toutes ces opérations de collecte ont surtout pour but, outre d'assurer l'élimination correcte, de faire prendre conscience à l'utilisateur de la quantité qu'il produit pour aboutir à un changement de comportement d'achats vers d'autres appareils, piles rechargeables, rechargement de cartouches d'encre...

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt d'utiliser des alternatives plus écologiques aux P&A jetables (objets sans piles, chargeurs...). Elle vise également à rediriger les piles et accumulateurs (P&A), ainsi que les cartouches et toners présents dans les ordures ménagères vers la collecte appropriée, notamment par le dépôt dans les points de collecte mis à disposition afin d'arriver à un taux de collecte de 30% du gisement produit pour les P&A.

L'objectif secondaire est d'organiser 1 voire 2 concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		131 €	2 365 €	131 €	131 €	2 365 €	131 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Opération de déstockage organisée							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	4	4	4	4	4
Résultat	0						

Concours de collecte à destination des écoliers							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	1	0
Résultat	0						
Quantités de piles collectées							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		0,02	0,04	0,07	0,09	0,11	0,13
Résultat Kg/hab.	0,00						
Résultat tonnes	0,00						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Les lieux de dépôts			
Trouver de nouveaux lieux de dépôt pour les bornes de collecte			
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)			
Organiser des concours entre les écoles			
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles			
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs			
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion			
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Les lieux de dépôts						
Trouver de nouveaux lieux de dépôt pour les bornes de collecte	■	■	■	■	■	■
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)		■		■		■
Organiser des concours entre les écoles						
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles		■			■	
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs		■			■	
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion		■			■	
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			■		■	
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
COREPILE ou SCRELEC	x		x	x		x	
			Eco-organisme				
Autres EPCI	x			x	x		
			Retours d'expériences				
DECOSET	x		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Enseignant	x				x		
			Relayer le concours				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

- Campagne de communication multi-thématique
- Presse locale pour la remise des prix du concours dans les écoles
- Utilisation des abribus du conseil départemental suivant l'échelle

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT,
- Rapports annuels du PLPDMA,

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°12 : Révision du périmètre du service public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En 2018, le seuil de production pour l'application de la Redevance Spéciale pour les déchets assimilés est fixé à 6 000 litres par semaine. C'est un seuil très haut, là où le seuil est parfois de 1 000 litres par semaine.

Rappelons que la redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers qu'elle peut prendre en charge si cela ne nécessite pas de « sujétions techniques particulières ». Il s'agit donc d'éviter que les ménages payent l'élimination des déchets non ménagers produits par les activités économiques et que ce soit bien ces derniers qui soient responsables de la collecte et de l'élimination de leurs déchets.

Rappelons également que la redevance spéciale sensibilise les producteurs professionnels et permet de constater un accroissement de la valorisation, et une diminution des quantités à traiter.

L'objectif de cette action est donc de réviser le périmètre du service public en réadaptant les règles de prise en charge des déchets non ménagers.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de réviser en 2020 le périmètre du service public en réadaptant les règles de prise en charge des déchets non ménagers, afin que ces producteurs soient incités à réfléchir à leurs productions de déchets, à leurs possibilités de mieux les gérer : meilleur tri, réduction à la source, et aux possibilités qui leur sont offertes pour les collecter et les traiter.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0 €	828 €	218 €	218 €	218 €	218 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							
Indicateurs d'impacts							
Révision du seuil de production pour l'application de la Redevance Spéciale pour les déchets assimilés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	0	0
Résultat	0						
Quantité de déchets détournés grâce à la révision du seuil de production pour l'application de la Redevance Spéciale pour les déchets assimilés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif tonnes		0	0	100	100	100	100
Objectif kg/hab.		0,00	0,00	2,89	2,84	2,78	2,73
Résultat kg/hab.	0,00						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6																
Préparation et mise en œuvre																																					
Information auprès d'autres collectivités sur le seuil retenu, les difficultés rencontrées																																					
Choix et mise à jour des documents administratifs																																					
Rencontre de l'ensemble des professionnels concernés																																					
Application du nouveau règlement																																					
Suivi																																					
Rencontre d'une dizaine de professionnels chaque année, pour rappel, sensibilisation, ou pour les nouvelles installations																																					
Bilan annuel du dispositif																																					

Axe D : Développement de l'éco-exemplarité de la CCHT et des communes adhérentes

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°12 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité des collectivités, c'est à la fois :

- des obligations réglementaires,
- une voie pour convaincre de l'intérêt de la démarche les élus et le personnel afin qu'ils portent le message, grâce à leur compréhension des enjeux.

En termes d'obligation réglementaire, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a renforcé le cadre normatif. Les collectivités publiques ou établissement de l'Etat doivent, avant 2020, réduire la consommation de papier de bureau et mettre en place un plan de prévention en ce sens.

Des obligations portent également sur les achats de papier et d'articles de papeterie avec au moins 40% de produits issus de papier recyclé en 2020 et les autres produits doivent être fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement.

Ou encore, tous les marchés publics ont l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins.

Enfin, concernant les déchets de chantier des collectivités territoriales, il y a pour objectifs :

- Qu'au moins 50 % (60% en 2020) en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- Et que, pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers, parmi ces matériaux, au moins 10 % (20 % en 2020) en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 20 % (30 % en 2020) en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise, sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité des établissements publics.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser un état des lieux complet au sein de la CCHT, qui servira à établir un plan d'action large incluant la réduction du papier. Les actions et les thématiques concernées seront définies une fois l'état des lieux établis.

Dans un second temps, les adhérents seront accompagnés pour qu'ils réalisent à minima leur plan d'action papier. La CCHT proposera d'organiser des temps d'échanges avec ces adhérents pour faire

le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils. Une charte d'éco-exemplarité pourra être proposée à chaque commune.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,08	0,16	0,12	0,12	0,12	0,12
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		3 408 €	6 576 €	4 312 €	5 312 €	4 312 €	5 312 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCHT et communes)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0						
Réalisation des plans d'action papier							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	3	7	13	17	19
Résultat	0						
Réalisation de plans d'action globaux							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	0	0
Résultat	0						
Quantités de déchets évités par agent sur la CCHT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/agent		62	61	59	58	56	55
Résultat Kg/agent	64						
Résultat tonnes	8						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : xx							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Plan d'actions au sein de la CCHT			
Faire un audit de la production globale de déchets au sein de la CCHT, avec un focus sur le papier (y compris des outils d'impression)			
Etablir un plan d'actions global (incluant la réduction du papier)			
Réaliser et mettre en œuvre le plan d'actions au sein de la CCHT			
Accompagner les collectivités adhérentes			
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions			
Accompagner les collectivités à la réalisation de diagnostic et d'élaboration des plans d'actions (papier au minimum)			
Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions globaux			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X			x	x		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Collectivités adhérentes	X			x	x		
			Mise en œuvre de leurs plans de réduction du papier				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des services de la CCHT et des mairies

D'une manière ou d'une autre inclure les services des mairies également.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCHT
- Rapports annuels du PLPDMA

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

GLOSSAIRE

BAL : Boîte Aux Lettres

CC : Communauté de Commune

DD : Déchets Dangereux

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Ce sont les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives auxquels sont ajoutés les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

DND : Déchets Non Dangereux :

Ce sont l'ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages et par les activités économiques, pris en charge par le service public ou par des acteurs privés.

EHPAD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

DD : Déchets Dangereux

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

Les OMA sont constituées des OMR et des collectes séparées.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange restant après la collecte séparée.

PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage